

**WorldSpreads Limited**  
**Contrat sur les spreadtrades et les cfd's, clientèle de particuliers**  
Novembre 2007

**1. INTRODUCTION A LA NÉGOCIATION AVEC WORLDSREADS.**

1.1 Worldspreads Limited est une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles (Numéro d'immatriculation 4898762) et réglementée par la Financial Services Authority (Numéro d'immatriculation 230730). Lorsque vous traitez avec nous sous un autre nom (par un accord en marque blanche (white label) ou nous avez été présenté par un intermédiaire, nous vous fournissons les services en vertu du présent contrat. L'intermédiaire ou associé (white label) nous fournit des services marketing, est rémunéré par nous sur la base des bénéfices globaux provenant de l'activité générée par ses efforts. Tous les services fournis ou qu'il doit vous fournir ne le sont pas par WorldSpreads et ne sont pas couverts par le présent contrat.

1.2 En vertu des règles de notre organisme de surveillance, nous vous avons classé comme client particulier aux fins du présent contrat et de l'activité de Spread Trades que nous entreprenons avec vous. C'est la classification la plus fréquente des consommateurs de services financiers et celle à laquelle s'appliquent les plus hauts niveaux de protection réglementaire. Si vous connaissez une autre classification qui refléterait mieux le niveau de service que vous nous demandez, vous devriez nous préciser la manière dont vous souhaiteriez être classé et les raisons pour lesquelles vous pensez que cette classification serait appropriée. Lorsque vous êtes autorisé à le faire conformément aux règles de notre organisme de surveillance, nous vous recatégoriserons selon votre demande.

1.3 Le présent Contrat client, en l'état, a pour objet de régir tous les ordres entre vous et WorldSpreads Limited (WS) (y compris tous les ordres passés par l'intermédiaire d'un Agent conformément à la clause 3.5 ou une autre personne donnant le nom et le numéro de compte du client ou le numéro de compte et le mot de passe tel que visé à la clause 3) et doit être lu dans son intégralité, avec l'Avis de divulgation de risques et tous les autres documents que nous pouvons vous avoir fournis. Le présent Contrat Client, l'Avis de divulgation des risques et les documents connexes contiennent certains termes et expressions qui sont définis à la Clause 20 du présent Contrat client. A moins que nous n'en convenions autrement, toutes nos communications se font en langue anglaise.

1.4 Veillez vous référer à l'Avis de divulgation de risque qui fait partie du présent Contrat client. Il énumère certains des risques qu'impliquent les Spread Trades mais n'est en aucune manière une déclaration exhaustive de ces risques. Les Spread Trades peuvent résulter en gains ou pertes représentant plusieurs fois votre mise initiale et selon le type de votre pari, vos pertes pourraient également être illimitées ; sélectionnez votre mise en conséquence comme de gros montants de capital-risque supplémentaires pourraient être requis à court terme. Les Spread Trades comportent un risque élevé et ne conviennent pas à tout le monde. Par conséquent, vous devriez toujours calculer le pire scénario avant de parier et parier seulement si vous êtes disposé à accepter ce degré de risque. En concluant le présent Contrat Client, vous garantissez avoir lu et compris l'avis de Divulgation de risque et comprendre que l'acte de parier avec WS ne nécessite pas, et ne vous permet pas de prendre livraison ou de livrer l'instrument financier sous-jacent.

1.5 WS assure un seul service d'exécution de Spread Trades et vous ne devriez pas conclure de Spread Trades avant d'avoir totalement compris la nature de la transaction et votre degré d'exposition au risque de perte. WS ne vous fournit pas de conseils quant à la valeur des ordres individuels ou à leur pertinence vous concernant. Par conséquent, vous devez seulement vous fier à votre propre jugement avant de décider de conclure ou de clôturer une position et il est de votre unique et ultime responsabilité de veiller à comprendre toutes ces questions. En cas de doute, veuillez solliciter un avis professionnel. WS n'est pas dans l'obligation de surveiller le volume de vos ordres, de s'assurer que les Spread Trades ou tous les ordres que vous pouvez passer vous conviennent, ou de clôturer toute position que vous avez ouverte. Vous devez donc vous familiariser avec le mécanisme et la nature des Spread Trades, le jargon utilisé, les heures de négociation de WS et celles du marché concerné, les heures et dates d'expiration, la nature de chaque ordre et toutes les règles de négociation applicables à cet ordre. Vous êtes dans l'obligation de surveiller vos propres positions, pour savoir quand les paiements d'appel de Marge sont requis et de rester joignable par WS à tout moment. Toutes les déclarations qui vous sont faites par WS ne constituent en aucune manière une recommandation de prendre ou de clôturer une position.

1.6 WS conclut seulement un pari avec vous en qualité de donneur d'ordres et non d'agent pour votre compte. Vous concluez également chaque pari avec nous en qualité de donneur d'ordre et non en qualité d'agent pour une quelconque personne non divulguée. C'est-à-dire, qu'à moins d'en avoir convenu autrement par écrit, nous vous considérons comme notre client à toutes fins, et vous êtes directement et personnellement responsable de l'exécution de vos obligations pour chacun de vos Spread Trades conclus, que vous traitiez avec nous directement ou par l'intermédiaire d'un Agent tel que défini à la clause 3.5.

1.7 Toutes les horaires mentionnées dans le présent Contrat Client s'entendent de l'heure du R.U.. Toutes les horaires mentionnées peuvent changer et changer le cas échéant, notamment, en raison des jours fériés (en Angleterre ou ailleurs), différentiels horaires dus aux changements entre l'heure d'été britannique et l'heure universelle (GMT) et les changements d'heures de négociation des marchés sous-jacents ou des bourses concernées. D'autres informations concernant les heures de négociation de WS peuvent se trouver dans les bulletins d'information sur le marché. Les heures de négociation Internet peuvent différer des heures de négociation téléphonique de WS (et sont spécifiques au marché).

1.8 Nous considérons les fonds que vous nous confiez, ou détenu par nous en votre nom, comme soumis aux règles régissant les fonds du client.

1.9 Nous pouvons transférer un client venant d'un autre client à un tiers (par ex. un marché, courtier intermédiaire, contrepartie de gré à gré ou chambre de compensation) pour prise en charge ou contrôle afin d'effectuer une transaction client par l'intermédiaire ou avec cette personne ou de satisfaire à l'obligation du client de fournir une garantie (par ex. obligation de dépôt de garantie) au titre d'une transaction. Nous ne sommes aucunement responsables des actes ou omissions d'un quelconque tiers auquel nous transmettons l'argent reçu de nos clients. Le tiers auquel nous transmettons l'argent peut le détenir sur un compte collectif.

1.10 Nous ne vous versons pas d'intérêts, et ne sommes pas redevables envers vous des bénéfices générés par les fonds du client.

1.11 Nous pouvons détenir vos fonds en votre nom en dehors de l'EEE. Le régime légal et réglementaire s'appliquant à toutes ces banques ou personnes est différent de celui du Royaume-Uni et, en cas de faillite ou de toute autre procédure analogue en rapport avec ces banques ou personnes, votre argent peut être traité différemment du traitement qui s'appliquerait si les fonds étaient détenus sur un compte d'une banque du Royaume-Uni. Nous ne sommes pas responsable pas de la faillite, des actes ou omissions d'un quelconque tiers visés dans la présente sous-clause.

1.12 Vous consentez à ce que nous puissions cesser de considérer votre argent comme des fonds client s'il n'y a pas eu de mouvement de votre compte pendant six ans. Nous vous écrirons à votre dernière adresse connue pour vous informer de notre intention de ne plus considérer votre solde comme fonds du client en vous donnant 28 jours pour faire une réclamation.

1.13 Si nous ne sommes plus en mesure de vous payer l'argent que nous vous devons, vous pouvez demander une indemnisation à l'Organisme d'indemnisation des services financiers (Financial Services Compensation Scheme (FSCS)). Le régime d'indemnisation couvre 100 % des 30 000

premières livres sterling (GBP) dues aux demandeurs éligibles et 90 % des 20 000 GBP suivantes. Par conséquent, la demande maximum possible est de 48 000 GBP. Les détails complets du régime peuvent se consulter sur le site web FSCS à [www.fscs.gov.uk](http://www.fscs.gov.uk).

## 2. VOTRE COMPTE

2.1 WS traite seulement avec les clients (ou leurs Agents, voir clause 3.5) qui ont été acceptés comme tels par WS et qui ont obtenu, et continuent de détenir, un numéro de compte valide.

2.2 WS se réserve le droit de clôturer ou de suspendre votre compte à tout moment avec ou sans avis préalable. Vous consentez inconditionnellement à ce que WS ait le droit de clôturer ou de suspendre votre compte avec ou sans avis dans l'éventualité, notamment, de ce qui suit :-

- (a) vous violez le présent Contrat Client ;
- (b) vous avez fait une quelconque fausse déclaration essentielle à WS ;
- (c) WS a des motifs raisonnables de préoccupation concernant votre solvabilité, votre situation financière, votre véritable identité ou sur toutes questions relatives au blanchiment d'argent ou au délit d'initié ;
- (d) vous omettez de fournir toute information raisonnablement requise par WS relative à un quelconque contrôle de qualité vous concernant ;
- (e) vous agissez d'une manière abusive envers un membre de notre personnel.

2.3 Vous pouvez faire une demande à WS en vue d'obtenir un compte de Dépôt ou de Crédit. Nous nous réservons le droit de refuser un crédit, de limiter ou de modifier le montant de crédit ou de refuser ou de retirer des facilités de caisse auprès de notre société pour quelque raison que ce soit et à tout moment.

2.4 Si vous obtenez un Compte Crédit, une Allocation de crédit vous est allouée, ce qui ne constitue pas une facilité de crédit mais simplement un montant qui, s'il est dépassé, peut résulter en obligation du client à payer une variation de Marge. (Une Allocation de crédit est réputée être un montant positif pour le client). Vous reconnaissez que l'Allocation de crédit ne représente pas le degré de votre engagement financier ultime envers WS et que WS est habilité à vous autoriser à passer des ordres, ou à laisser courir vos positions ouvertes, au-delà de votre Allocation de crédit.

2.5 Chaque ordre fait l'objet d'un Dépôt de garantie (« DG »), qui est habituellement déterminé (sauf pour certains marchés tels que les contrats à terme sur actions, les taux de base et options) en multipliant la taille de la mise (ou la taille de la mise proposée) par le facteur DG concerné. (Le DG est toujours considéré comme un montant négatif pour le client). Nos Bulletins d'informations sur le marché détaillent les termes concernant les facteurs DG pour les marchés que nous proposons. Ces facteurs de DG peuvent être modifiés le cas échéant par avis (y compris dans les conditions de marché volatile ou de manque de liquidité de tout marché) et le facteur DG nouveau/actuel est appliqué aux positions ouvertes existantes ainsi qu'aux nouveaux ordres. Les facteurs DG qui ne sont pas énoncés dans les Bulletins d'informations sur le marché, tels que ceux relatifs aux marchés exceptionnels, ou qui ont changé depuis la date de première publication des Bulletins d'informations sur le marché sont cotés sur demande ou affichés sur notre site web, un bulletin d'information ou notifiés par toutes méthodes visées à la clause 18 (et chacune des méthodes précédentes est réputée être un avis du changement concerné). Il est de votre responsabilité de veiller à connaître le facteur DG actuel avant de passer un ordre.

2.6 WS (à sa discrétion absolue) se réserve le droit de modifier votre Allocation de crédit, le cas échéant, par avis, conformément à la clause 18. En particulier, WS peut au moyen d'un avis, conformément à la clause 18, modifier votre Allocation de crédit, réduire votre Allocation de crédit et/ou transformer votre compte en Compte de dépôt selon l'évaluation par WS de votre situation financière actuelle ou, si vous omettez de payer la marge de Variation dans son intégralité, ou si tout chèque ou tout autre forme de paiement soumise à WS n'est pas intégralement compensée à première présentation ou si vous omettez de fournir des informations relatives à un quelconque contrôle de solvabilité dans le délai spécifié par WS.

2.7 Ni votre Allocation de crédit, Dépôt de garantie ou Marge de variation que vous pouvez avoir déposé par l'intermédiaire de WS ni le total de « DG » applicable à vos positions ouvertes ne représente votre responsabilité financière ultime envers WS. Vous reconnaissez que la seule limite à vos pertes potentielle est l'acceptation par WS de votre « Ordre stop à seuil garanti » concernant tout pari spécifique. Veuillez vous reporter aux sections 1 & 2 de l'Avis de divulgation de risque.

2.8 WS peut le cas échéant entreprendre des contrôles de solvabilité vous concernant de la manière et au moment où il le souhaite. Ceci peut inclure des demandes de références de banquiers, des demandes d'organismes de référence de crédit ou toute autre demande que nous considérons raisonnablement pertinente et vous consentez à coopérer pleinement dans l'éventualité de ces contrôles de solvabilité. Vous vous engagez également à nous informer immédiatement par écrit de tous changements importants de votre situation financière ou de changements spécifiques et importants des informations soumises sur votre Formulaire de demande de compte : ceci comprend tout changement d'activité professionnelle, d'adresse, et de coordonnées. WS peut, à son absolue discrétion, accepter de recevoir cet avis par téléphone ou e-mail. Vous comprenez également que les organismes de référence de crédit et de prévention de la fraude peuvent conserver un enregistrement de toute demande et de toute information donnée et peuvent communiquer les données de recherche et d'information détenues par WS et d'autres organisations à des fins de crédit, de prévention du crime, de la fraude et du blanchiment d'argent ou de la récupération ou de la traçabilité des dettes.

2.9 WS se réserve le droit de divulguer des informations vous concernant, vous ou votre compte sans vous consulter (y compris quant à tous paiements tardifs) à un quelconque organisme de surveillance de l'activité de WS, à votre employeur et son directeur de conformité ou à tout autre individu ou société que WS croit raisonnablement qu'il ou elle sollicite de bonne foi une référence ou une référence de solvabilité.

2.10 Dans le cas de comptes ouverts au nom de deux ou de plusieurs personnes et d'un seul numéro de compte attribué, chacune de ces personnes est conjointement ou séparément responsable au titre de ce compte et WS a le droit d'accepter des ordres et d'agir sur instruction de tout détenteur de compte joint sans notification à un autre détenteur de compte joint. Les relevés de compte relatifs à un quelconque compte joint sont envoyés à l'adresse désignée sur le formulaire de demande d'ouverture de compte afférent à ce compte joint ou à une autre adresse qu'un quelconque détenteur de compte joint peut demander.

2.11 Pour ce qui est de tous les montants sans exception, payables par le client conformément au présent Contrat client, seuls les fonds nets reçus par WS (après déduction de tous les frais bancaires et de tous autres coûts de transfert) sont crédités, tels que reçus par WorldSpreads.

## 3. AUTORISATION DE PASSER DES ORDRES

3.1 WS accepte seulement les paris, ordres et instructions de modifier ou d'annuler des ordres verbalement au téléphone ou électroniquement via notre site de négociation interactive en temps réel. WS vous fournit un numéro de compte unique et ce numéro de compte est demandé lorsque vous tentez de parier, d'abandonner, de modifier ou d'annuler des ordres ou de nous demander vos données de compte. WS n'est pas obligé de vous fournir l'accès à un Site de négociation ; se réserve le droit de vous demander de négocier verbalement par téléphone seulement ; et se réserve également le droit de ne pas accepter de quelconques pari(s), ordres ou instructions pour toute raison, mais en particulier si vous agissez d'une manière abusive vis-à-vis d'un quelconque membre de notre personnel.

3.2 En passant un pari, un ordre ou en donnant toute autre instruction verbalement au téléphone, vous êtes tenu de donner votre nom et numéro de compte. Aucun pari, ordre ou aucune instruction ne doit être accepté(e) sans ces informations. Les paris, ordres et instructions donnés verbalement au téléphone sont seulement considérés comme acceptés par WS lorsqu'un négociateur agréé de WS confirme ce pari, ordre ou instruction comme fait / accepté. En passant un pari, ordre ou instructions pour modifier ou annuler des ordres au moyen de la plateforme de négociation, vous obtenez l'accès à votre compte en utilisant votre numéro de compte et mot de passe. Les paris, ordres et instructions passés par le site de négociation sont seulement considérés comme effectifs à réception et acceptation par WS. Les ordres passés via le site de négociation sont normalement confirmés au moment de la transaction par diffusion électronique sur le site de négociation, à moins que vous n'ayez spécifiquement demandé que les ordres soient également confirmés sous forme d'un bordereau de contrat imprimé conformément à la clause 4.18. Si durant le processus de passation d'un quelconque pari, ordre ou instruction par le site de négociation, une panne de communication interromp notre connexion, il est de votre seule responsabilité de contacter immédiatement le service de transactions concerné de WS, par téléphone, afin d'obtenir une explication; car le système d'enregistrement de WS, sauf en cas de fraude, de faute délibérée ou de faute lourde au nom de WS, est réputé être un compte-rendu correct de la transaction en question.

3.3 Votre numéro de compte et mot de passe ne doivent pas être divulgués à un quelconque tiers (sauf divulgation des deux à un Agent conformément à la clause 3.5). Vous ne devez pas en garder l'enregistrement en un quelconque lieu ou avec tout ce qui vous identifie par le nom. Vous êtes tenu d'informer immédiatement WS si vous apprenez ou suspectez qu'un tiers non autorisé a découvert votre numéro de compte et mot de passe ou qu'une quelconque personne autre que vous négocie sur votre compte sans autorisation. WS considère tout pari, ordre ou instructions de modifier ou annuler des ordres qu'il accepte de bonne foi d'une personne donnant votre nom et numéro de compte comme émanant de vous, étant donné que le personnel de WS n'est pas supposé reconnaître votre voix (ou celle de votre Agent) en aucune circonstance, et n'a pas l'obligation de se renseigner sur l'identité de toute personne qui donne votre nom et numéro de compte verbalement, au téléphone. Dans le cas d'ordres passés au moyen du Site de négociation, à condition que les numéro de compte et mot de passe corrects soient fournis, WS n'est pas obligé de reconnaître le domaine dont a émané l'activité du client.

3.4 WS vous considère totalement responsable, dans le cas de communication verbale, au téléphone, de tous les actes et omissions d'une quelconque personne donnant votre nom et numéro de compte et, dans le cas de communication via le site de négociation, de tous les actes et omissions utilisant votre numéro de compte et mot de passe, y compris (dans les deux cas) tous les ordres placés et les instructions données, comme si vous faisiez ou donniez ces ordres, actes, omissions, et instructions et comme si vous étiez la personne utilisant votre nom et numéro de compte, mot de passe et numéro de compte.

3.5 Le consentement préalable de WS est requis (qu'il peut refuser à son absolue discrétion) s'il est nécessaire pour vous permettre d'autoriser à quelqu'un à faire fonctionner votre compte. Dans ces circonstances, vous, et la personne sollicitant l'autorisation de faire fonctionner votre compte, êtes tenus de signer et de remettre à WS un contrat de représentation, sous une forme acceptable pour WS, qui autorise et désigne cette personne comme « Agent » ayant l'autorisation de faire fonctionner votre compte. Vous êtes seulement responsable de tous les actes et omissions de l'Agent, y compris toutes les instructions données ordres placés par cet Agent comme si ces actes, instructions étaient faits ou donnés par vous et comme si l'Agent étaient « vous »/ « le client ». WS est autorisé à accepter les instructions de votre « Agent » désigné jusqu'à ce que nous recevions un avis écrit de votre part déclarant que l'autorisation de l'Agent est retirée. Afin d'être effectif, cet avis écrit doit être envoyé au service client de WS par recommandé ou remise personnelle avec accusé de réception. Nonobstant ce qui précède, WS a le droit de refuser d'accepter les instructions d'un quelconque Agent et de considérer la nomination de cet Agent comme résiliée en vous en avisant conformément à la clause 17 du présent Contrat client.

3.6 Vous devriez considérer que les lignes téléphoniques de WS sont enregistrées (bien que ceci ne soit pas garanti) et consentez par la présente à l'enregistrement de ces conversations. Vous devriez être informé que le site de négociation WS conserve également un historique chronologique de toutes les conversations/ communications tenues sur ce support – attention ceci n'est pas garanti - et vous consentez également à ce que ces informations soient conservées par nous. Vous reconnaissez que dans les deux cas, ces données et enregistrements demeurent la propriété exclusive de WS, qu'ils constituent la preuve des instructions données et que nous pouvons les utiliser à toutes fins, y compris à titre de preuve dans tout litige. Nonobstant ce qui précède, vous devriez conserver une trace écrite précisant la date et l'heure de toutes vos transactions avec WS.

3.7 Si WS a clôturé votre compte conformément à la Clause 2.2, avec effet immédiat, vous n'avez plus le droit de passer de paris, d'abandonner des ordres par un quelconque moyen par l'intermédiaire de WS.

#### 4. PROCÉDURES DE NÉGOCIATION

4.1 Tous les Spread Trades sont réputés être conclus en livres sterling (GBP), à moins que WS n'en convienne autrement, ou que le marché sous-jacent n'en dispose différemment.

4.2 Les cours concernent des marchés impliquant un écart entre le cours acheteur et le cours vendeur et qui sont cotés pour des tailles de mise acceptables pour WS. Vous, le client, pouvez choisir de « vendre » au cours coté le plus bas ou d'« acheter » au cours le plus haut mais vous pouvez seulement proposer de passer un ordre à un cours coté actuel pour le marché et la date d'expiration en question. (Les cours actuels de WS sont cotés sur demande et sont habituellement disponibles sur le Site de négociation). Le cours peut changer à tout moment après cotation et avant votre acceptation. En ce qui concerne les cours par téléphone, vous pouvez seulement parier sur ce cours durant la même conversation téléphonique, toutefois, avant de passer votre ordre, l'opérateur de bourse peut estimer que le cours n'est plus valide et le confirmer par l'utilisation des phrases « échange », « en baisse » ou « interruption ». Les cours, confirmés de cette manière comme n'étant plus valides, sont alors inopérants et non négociables. De même, si le cours fourni est confirmé comme étant une « indication seulement » il est également inopérant et ne peut être négocié.

4.3 WS se réserve le droit de faire varier les écarts d'achat et de vente avec ou sans avis notamment dans des conditions de marché volatiles et/ou perte de liquidité du marché sous-jacent. Les écarts d'achat et de vente actuels sont cotés à votre demande. Les ordres de clôture peuvent seulement être négociés au cours coté à l'heure de clôture, indépendamment du cours à l'heure de la position d'ouverture ou de passation de l'ordre, qui peuvent être supérieurs ou inférieurs.

4.4 WS se réserve le droit de suspendre la cotation de tous ses marchés au moyen du Site de négociation et d'exiger que ces marchés soient limités à la négociation téléphonique seulement. Ceci peut se faire avec ou sans préavis, spécialement, notamment, dans des conditions de marché volatiles et/ou de perte de liquidité du marché sous-jacent, et s'applique aux ordres de clôture ainsi qu'aux ordres d'ouverture supplémentaires indépendamment du fait que vos ordres d'ouverture initiaux puissent avoir été placés via le site de négociation.

4.5 Dans le cas de Spread Trades proposés via le site de négociation vous pouvez seulement proposer de faire un pari au cours et selon l'écart financier actuellement coté sur le site de négociation. A réception, WS se réserve le droit à son absolue discrétion de rejeter ou d'accepter votre pari proposé.

4.6 WS s'attend à ce que vous demandiez un cours pour le marché sur lequel vous souhaitez passer un ordre et cote seulement pour le marché spécifique que vous demandez.

4.7 Les tailles minimales d'ordre figurent normalement sur les bulletins d'information de marché de WS. Les tailles maximum d'ordre sont tributaires des conditions de marché et sont disponibles sur demande. Les mises minimum et maximum pour les marchés exceptionnels sont également cotées. Les mises minimum et maximum peuvent varier selon les conditions du marché, y compris la volatilité du marché, le manque de liquidité ou la clôture du marché. Il est de votre responsabilité de veiller à connaître la mise actuelle minimum et maximum applicable à un quelconque ordre car WS se réserve le droit de faire varier les mises minimum/maximum à tout moment et avec ou sans avis spécialement, notamment, dans des conditions de marché volatiles et/ou de manque de liquidité du marché sous-jacent.

4.8 La mise maximum à votre disposition peut être inférieure au maximum accepté par WS. Vous pouvez calculer la mise maximum de chaque ordre s'appliquant à vous à ce moment comme suit :

Comptes de dépôt : (a) Solde de compte moins la DG de positions ouvertes, plus tous les soldes positifs évalués au prix du marché et tous les soldes adverses évalués au prix du marché, la position de compte qui en résulte devrait alors être DIVISÉE PAR (b) le facteur DG concerné.

Comptes de Crédit : (a) Solde de compte plus l'allocation de crédit moins le dépôt de garantie (DG) de positions ouvertes plus tous les soldes positifs évalués au prix du marché et moins tous les soldes déficitaires évalués au prix du marché, la position de compte qui en résulte devrait alors être DIVISÉE PAR (b) le facteur DG en question.

Si les calculs ci-dessus produisent une mise maximum de zéro ou inférieure, il se peut que vous ne soyez pas autorisé à passer un ordre (que votre compte soit un compte de Crédit ou de Dépôt) à moins de déposer d'abord des fonds par l'intermédiaire de WS, d'un montant exigible.

Si le calcul ci-dessus produit une mise maximum positive, nous vous recommandons de ne pas miser le maximum à votre disposition, car tout mouvement de marché déficitaire pourrait alors résulter en une Marge de variation exigible immédiatement.

4.9 Nonobstant toute autre disposition du présent Contrat client, WS a le droit à son absolue discrétion :

- (a) d'accepter des mises qui sont au-dessus ou au-dessous de tout minimum ou maximum applicable, avec ou sans préavis ;
- (b) de limiter une mise à une taille y compris la taille maximum ;
- (c) de clôturer (au cours actuel de WS) un ordre passé dépassant un maximum applicable ou d'une taille inférieure à une mise minimum nonobstant que WS puisse avoir auparavant accepté l'ordre ;
- (d) de clôturer (au cours actuel de WS) un ordre passé si des fonds ne sont pas immédiatement déposés conformément à la clause 4.8 et nonobstant que WS puisse avoir précédemment accepté l'ordre.

4.10 A moins que WS ne vous ait spécifiquement autorisé par écrit à le faire, WS ne permet pas aux clients de détenir des positions adverses sur le même marché pour la même date d'expiration ; par exemple, si vous aviez initialement passé un ordre d'« achat » par l'intermédiaire de WS et ultérieurement passé un ordre de « vente » sur le même marché par l'intermédiaire de WS, ceci aurait pour effet de clôturer tout ou partie de votre ordre initial « vente » et peut créer une nouvelle position ouverte. Si vous avez plus d'une position ouverte sur le même marché, ces positions (ou une partie) sont clôturées dans l'ordre « premier entré, premier sorti » sauf disposition contraire spécifiquement convenue par écrit.

4.11 WS se réserve le droit de refuser, ou, s'il a déjà été accepté par inadvertance, d'annuler ou de prononcer la résolution de tout ordre qui résulterait en la détention simultanée de positions ouvertes longues ou courtes d'un contrat à terme sur devises et de son contrat à terme sur devises inverse. Si WS devait vous autoriser à détenir cette position, sans préjudice de notre droit d'annuler ou résilier ces ordres et nonobstant une quelconque confirmation verbale ou contraire, les taux individuels de DG seraient appliqués aux deux ordres (nonobstant qu'une position puisse réellement couvrir l'autre).

4.12 Sous réserve de toutes les autres dispositions du présent Contrat client, chaque position peut rester ouverte jusqu'à sa date d'expiration ou l'occurrence de l'événement (selon le cas) ; ou peut habituellement être clôturée à tout moment durant les heures de négociation de WS pour ce marché (veuillez vous reporter aux Bulletins d'informations sur le marché) ;

Les positions sur ces marchés dont les heures de négociation ne sont pas énoncées dans les Bulletins d'informations sur le marché, peuvent normalement être clôturées entre 8h00 et 17h00 un jour ouvrable, mais WS se réserve le droit de négocier et de coter ces marchés en dehors de ces heures sans vous en informer.

4.13 Les positions longues ou « Ordres d'achat », également fréquemment appelés « Ordres en hausse », sont clôturées par le client vendant au plus bas de l'écart actuellement coté. Les positions courtes ou « Ordres de vente », aussi couramment appelés « Ordres en baisse », sont clôturées par le client achetant au plus haut de l'écart actuellement coté. Les positions ouvertes auprès de WS peuvent seulement être clôturées auprès de WS et nous ne devons pas tenir compte du fait qu'un client puisse parier avec une quelconque entité autre que WS (par exemple si le client passe un « Ordre à la baisse » auprès de WS et un « Ordre à la hausse » pour le même marché sous-jacent par l'intermédiaire de toute autre entité). WS se réserve également le droit de limiter la mise maximum à la clôture à la mise maximum cotée à l'heure de clôture, indépendamment de la mise maximum cotée à l'heure de la position d'ouverture, qui peut être supérieure ou inférieure.

4.14 Les positions susceptibles d'aller jusqu'à expiration sont automatiquement clôturées (suivant le cas) à la date d'expiration ou à l'heure et à la date d'occurrence de l'événement applicable et (sous réserve de la clause 14.2) sont clôturées sur la base du règlement applicable énoncée dans les Bulletins d'informations du Marché. Dans le cas de marchés dont la base de règlement n'est pas énoncée dans les Bulletins d'informations du marché, la base de règlement applicable est disponible par téléphone ou depuis le site de WS. Dans le cas de positions clôturées automatiquement, si la date d'expiration ou l'heure et date d'occurrence de l'événement applicable :-

(a) si une bourse sous-jacente existe :-

(i) n'est pas un Jour ouvrable de cette bourse sous-jacente alors la position correspondante est considérée comme clôturée le jour ouvrable précédent de la bourse sous-jacente (ignorant à cette fin le sens de Jour ouvrable donné à la clause 20) ;

(ii) est un Jour ouvrable de cette bourse sous-jacente alors la position correspondante est considérée comme clôturée ce jour ouvrable (ignorant à cette fin le sens de « Jour ouvrable » donné à la clause 20) ;

(b) dans le cadre de Spread Trades sans bourse sous-jacente :-

(i) est un Jour ouvrable (tel que défini à la clause 20) alors la position en question est automatiquement clôturée ce jour ;

(ii) n'est pas un Jour ouvrable (tel que défini à la clause 20) alors la position en question est automatiquement clôturée le Jour ouvrable suivant (tel que défini à la clause 20).

4.15 WS ne doit pas se préoccuper des commentaires d'un client selon lesquels un quelconque ordre passé est un ordre destiné à clôturer tout ou partie d'une position ouverte, en effet nous considérons tous les ordres comme un achat ou une vente indépendamment du fait que le pari a l'effet d'ouvrir une nouvelle position ou de clôturer tout ou partie d'une position existante et WS n'est pas obligé de contrôler ou de se préoccuper d'une quelconque supposition faite ou exprimée par un client quant à l'effet d'un quelconque ordre sur ses positions existantes ou globales détenues auprès de WS.

4.16 A l'exception des ordres sur les prix d'options, avant l'expiration d'un ordre, vous pouvez être informé, ou nous demander les termes des Spread Trades renouvelables dans une autre période contractuelle. Tous les renouvellements sont à l'absolue discrétion de WS et un quelconque écart coté reflète les conditions du marché actuel à ce moment, spécialement en rapport avec les primes/escomptes, et incluent également une prime de renouvellement dont vous êtes informé à ce moment. Si vous êtes autorisé à effectuer un renouvellement, votre position originale est clôturée et arrive à échéance, et un nouvel ordre est créé.

4.17 A condition qu'il y ait des fonds suffisants sur votre compte pour réouvrir un ordre, les positions renouvelées quotidiennes sont habituellement automatiquement clôturées à la mi-dôte du marché sous-jacent concerné, telles qu'é émises par la bourse concernée ce jour ouvrable et sont réouvertes le jour ouvrable suivant au même prix (ajustées compte tenu de tous les facteurs qui affectent le cours sous-jacent, par exemple, dans le cas d'actions individuelles, d'émissions de nouvelles actions à taux préférentiel, de paiements de dividende, et de divisions d'actions). Dans le cas d'un ajustement de dividende ou de toute action d'entreprise similaire, le pourcentage de cet ajustement normalement appliqué à votre compte est spécifique au marché et au pays ; par conséquent vous devriez vous reporter au site de WS [www.worldspreads.com](http://www.worldspreads.com) ou téléphoner au service client de WS pour obtenir confirmation des pourcentages applicables.

Les ordres relatifs aux Spread Trades renouvelés quotidiens peuvent être des ordres « valides pour le jour » ou « valides jusqu'à annulation » et seuls les ordres « valides jusqu'à annulation » sont renouvelés avec leurs ordres liés. Un quelconque ordre limite ou stop à seuil garanti « valide jusqu'à annulation » qui est lié à un ordre renouvelé est renouvelé avec l'ordre en question et ajusté sur une base prorata conforme à l'ajustement de votre position pour paiements de dividendes etc.

Si au moment de renouveler votre ordre, les fonds disponibles sur votre compte sont insuffisants pour réouvrir l'ordre en question, il ne se renouvelle pas. Dans le cas de positions multiples, à moins qu'il n'existe des fonds suffisants en place pour renouveler toutes ces positions, aucune d'elles ne se renouvelle.

Il n'y a pas de frais pour la négociation intraday ou la clôture de vos positions. Un ajustement financier est seulement opéré sur votre compte lorsque vous renouvez l'ordre et appliqué chaque jour où le pari est ouvert, y compris les weekends et jours fériés, jusqu'au moment où la position est clôturée. Les ajustements financiers sont habituellement crédités ou débités après la clôture du jour du marché sous-jacent correspondant.

Les positions longues (acheteuses) qui sont renouvelées résultent normalement en frais de financement débités de votre compte. Bien qu'il y ait des frais de financement minimum de 25 pence, les frais de financement sont spécifiques au marché, aussi veuillez vous reporter aux Bulletins d'informations sur le marché WorldSpreads pour obtenir confirmation des pourcentages applicables.

Les positions courtes (vendeuses à découvert) qui sont renouvelées résultent normalement en crédit de financement sur votre compte. Ces crédits de financement sont spécifiques au marché, veuillez ainsi vous reporter aux Bulletins d'informations du Marché pour obtenir la confirmation des pourcentages applicables.

WS se réserve le droit de cesser tous marchés de renouvellement quotidiens quels qu'ils soient à tout moment, en vous en avisant par l'une des méthodes visées à la clause 18 (et chacune des méthodes précédentes est réputée être un avis pour vous du changement concerné).

4.18 Les bordereaux contractuels relatifs à chaque ordre que vous passez vous sont normalement envoyés le jour ouvrable suivant le jour de l'ordre. (Ces contrats incluent également les détails de Spread Trades qui ont expiré et les ordres qui ont été exécutés le jour ouvrable précédent). Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de bordereaux contractuels, et si c'est le cas, l'absence de bordereau contractuel n'affecte pas la validité d'un quelconque ordre qui a été passé ou a expiré ou de tout ordre qui a été exécuté. Les bordereaux contractuels ou toute autre forme de confirmation sont habituellement envoyés via email, mais peuvent être envoyés par fax ou courrier si nécessaire. Les relevés de compte sont normalement émis sur une base hebdomadaire et peuvent être disponibles en ligne ou envoyés par courrier, fax ou e-mail.

## 5. POLITIQUE D'EXECUTION

5.1 Notre société effectue des opérations de Spread Trading . Un Spread Trade est un instrument financier sur mesure destiné à vous permettre d'obtenir un bénéfice ou d'éviter une perte en fonction des fluctuations du cours d'un instrument financier sous-jacent. Il ne confère pas de droit ou obligation sur l'instrument financier sous-jacent ou un à des droits ou obligations qui y seraient normalement associés. Notre activité consiste à vous donner l'opportunité de faire des Spread Trades. Nous le faisons en rendant disponible, sur une base générale et permanente sur notre site web ou sur demande téléphonique, les cours acheteurs-vendeurs auxquels nous sommes disposés à conclure ces transactions.

5.2 Nous pouvons choisir, à notre propre discrétion, d'entrer sur le marché sous-jacent afin d'exécuter des transactions pour notre propre compte, pour couvrir le risque du marché auquel nous sommes confrontés à la suite de vos ordres. Toutefois, nous n'agissons à aucun moment comme votre agent, ni n'entreprenons de transactions de marché pour vous ou en votre nom, ni ne sommes redevables envers vous au titre d'une quelconque transaction que nous avons effectuée sur le marché sous-jacent. Nous ne vous devons pas de services de représentation ou fiduciaires.

5.3 Vous devez remarquer, par conséquent, que lorsque vous traitez avec nous sur cette base, nous sommes le seul lieu d'exécution accessible et notre prix est le seul prix accessible. Nous n'exécutons pas de transactions en votre nom sur une quelconque plateforme de négociation multilatérale ou de bourse. Les ordres sont conclus seulement lorsque nous recevons notification de votre part que vous souhaitez conclure un ordre avec nous à un prix que nous cotons encore. Si, en raison de connexions internet lentes ou de toute autre cause, les conditions de marché ont changé et si nous ne sommes plus en mesure de proposer le même prix, nous vous informons que l'ordre n'est pas exécuté.

5.4 Nous pensons que le coût total de l'ordre est important pour vous. Nous avons conçu nos systèmes et procédures à cette fin, en nous assurant que nos prix, à tous moments, reflètent les conditions de marché actuelles et qu'ils soient aussi concurrentiels que possible. Et à moins que le marché sous-jacent n'ait été suspendu ou fermé dans ses heures normales de négociation, nous nous engageons à rendre nos prix disponibles pour nos ordres de marché ou de taille plus grande que nous pouvons déterminer le cas échéant. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir que notre cours acheteur et notre cours vendeur soient toujours les meilleurs disponibles.

5.5 Nous vous proposons de passer des ordres Limite, Stop ou autres types d'ordres sur certains marchés. La capacité de passer tout type d'ordre, si elle est disponible, l'est à notre absolue discrétion, et seulement aux termes spécifiés. Bien que nous tenions compte des marchés sous-jacents comme décrit ci-dessous ou comme convenu avec vous, nous sommes le seul broker par lequel vos ordres peuvent être exécutés.

5.6 Nous acceptons les instructions relatives aux ordres seulement verbalement, au téléphone ou via la section gestion d'ordres du site de négociation. Nous n'acceptons pas d'instructions d'ordres données par toute autre forme de communication.

5.7 A l'exception d'un « Stop à seuil garanti », aucun frais ou écart supplémentaire n'est encouru pour les ordres à moins que nous ne vous le notifions par avance.

5.8 A l'exception des actions individuelles, « Marché » signifie que votre ordre est exécuté seulement lorsque le marché sous-jacent se négocie au ou jusqu'au prix spécifié.

5.9 Dans le cas de Spread Trades renouvelés sur des actions individuelles :

5.10 « Marché » signifie que votre ordre de vente peut être exécuté dès que le prix de cet ordre de vente est le cours « acheteur » sur le marché sous-jacent relatif à l'action individuelle en question et, en conséquence, le prix en question est négociable à ce niveau. Naturellement ces ordres sont également exécutés si le cours « acheteur » se négocie jusqu'au niveau de votre ordre de vente.

5.11 « Marché » signifie que votre ordre d'achat peut être exécuté dès que le prix de cet ordre d'achat est réellement le cours « vendeur » sur le marché sous-jacent relatif à l'action individuelle en question et, en conséquence, le prix en question est négociable à ce niveau. Naturellement de tels ordres sont également exécutés si le cours « vendeur » se négocie jusqu'au niveau de votre ordre d'achat.

5.12 Dans le cas de Spread Trades à terme sur des actions individuelles, nous suivons la même procédure à l'exception que le cours « acheteur » et « vendeur » sur le marché sous-jacent est ajusté à la baisse et à la hausse respectivement sur la base de nos taux de financement à court et à long terme tels que publiés le cas échéant et du nombre de jours entre la date de règlement d'un ordre sur actions ordinaires sur le marché sous-jacent et la date d'expiration de notre pari.

5.13 Dans le cas de Spread Trades renouvelés sur indices d'actions, le prix du « marché » est calculé sur la base du prix de contrats à terme les plus liquides ajustés sur la base de taux d'intérêt interbancaires et du nombre de jours entre la date de règlement d'un ordre sur actions ordinaires sur le marché auquel l'indice se rapporte et la date de liquidation du contrat à terme concerné. Vous devriez observer que ceci peut résulter en un prix différent du montant de l'indice publié en raison de calculs d'indice discrets ; les cours périmés où l'indice est calculé sur la base de cours de négociation et cours du marché qui ont changé depuis que la dernière négociation a été enregistrée ; ou les différences entre le marché au comptant et le marché des contrats à terme que les grands participants au marché ont considéré trop faibles pour l'arbitrage.

5.14 Il convient de remarquer que lorsqu'un ordre au marché est exécuté, nous ajoutons notre marge normale, laquelle est communiquée dans nos bulletins d'informations sur le marché, au cours du marché pour déterminer le prix auquel votre transaction est comptabilisée.

5.15 Vous pouvez nous demander par téléphone d'exécuter votre ordre suivant un processus différent que celui détaillé ci-dessus. Si nous convenons de le faire, nous nous réservons le droit de vous transmettre tous les coûts directs que nous pouvons encourir en suivant vos instructions en plus de notre marge normale. Nos opérateurs de bourse vous informent de ces coûts avant acceptation de votre ordre.

5.16 Les Ordres peuvent normalement être laissés comme étant « Valides jusqu'à annulés » ou « Valides pour le jour ». (« Valides jusqu'à annulé » est également couramment appelé « VALIDE JUSQU'À ANNULATION »).

5.17 « Valide jusqu'à annulation » (VALIDE JUSQU'À ANNULATION) signifie que l'ordre reste effectif jusqu'à soit :

- (a) l'exécution de la commande ;
- (b) l'annulation de l'ordre ;
- (c) l'expiration de la position lié ;
- (d) soit, dans le cas d'un « Stop à seuil garanti », la clôture manuelle de la position ouverte connexe.

5.18 Les ordres VALIDES JUSQU'À ANNULATION « Marché » sont valides jusqu'à ce que le marché sous-jacent cesse la négociation à la fin de chaque journée de bourse quotidienne (ou la fin de nos heures de négociation pour ce marché, si cette fin est antérieure) pendant la durée de validité de votre ordre. Dans le cas de marchés qui sont négociés sur plus d'une bourse ou d'une négociation en dehors de nos heures normales de négociation pour ce marché, nous pouvons vous permettre de travailler ces ordres durant les heures de négociation de toutes ces bourses. Ceci est couramment appelé « valide tous marchés », nous ne sommes pas obligés de proposer ce service et le faisons seulement à notre absolue discrétion.

5.19 Les ordres VALIDES JUSQU'À ANNULATION « Notre cours » sont valides durant nos heures de négociation pour le marché sous-jacent en question durant la durée de vie de votre ordre, car nous faisons des cotations sur de nombreux marchés en dehors des heures de bourse applicables à ces marchés.

5.20 Les ordres « Valides pour le jour » (GFTD) « Marché » sont habituellement valides jusqu'à ce que le marché sous-jacent cesse de négocier sur la bourse concernée (ou jusqu'à la fin de nos heures de négociation pour ce marché, si c'est plus tôt) le jour en question et au moment où l'ordre VALIDE POUR LE JOUR cesse automatiquement d'être valide.

5.21 Les ordres VALIDES POUR LE JOUR « Notre cours » (à l'exception des ordres relatifs aux marchés « quotidiens », voir ci-dessous) sont normalement valides durant nos heures de négociation pour le marché sous-jacent en question le jour concerné – car nous faisons des cotations sur de nombreux marchés en dehors des heures de bourse applicables à ces marchés - et au moment où l'ordre VALIDE POUR LE JOUR cesse automatiquement d'être valide.

5.22 Nous proposons divers marchés « quotidiens », tels que le Daily F.T.S.E. 100. Les ordres VALIDES POUR LE JOUR « Notre cours » relatifs aux marchés « quotidiens », tels que ceux-ci sont seulement valides entre des heures spécifiques et vous êtes informé de la période de couverture correspondant lorsque vous passez cet ordre par l'intermédiaire de nos opérateurs de bourse.

5.23 A l'exception d'un « Stop à seuil garanti », tous les ordres sont considérés comme étant « Valides jusqu'à annulation » et Cours de WS (« Notre cours ») sauf disposition contraire convenue au moment où nous acceptons l'instruction.

5.24 A l'exception d'un « Stop à seuil garanti », les ordres sont seulement valides au titre du mois, de la semaine ou du jour du contrat pour lesquels nous avons accepté l'ordre, c.-à-d. un ordre accepté relativement au contrat F.T.S.E. 100 de mars n'est pas appliqué au contrat de juin à l'expiration du contrat de mars à moins que nous n'ayons spécifiquement convenu de ce renouvellement au moment de l'acceptation de l'ordre.

5.25 Les « Stop à seuil garanti », le cas échéant, sont normalement disponibles seulement au moment de l'ouverture de la position concernée, sont limités à quelques marchés sélectionnés et font l'objet de niveaux d'ordre minimum. Un « Stop à seuil garanti » est seulement accepté à « Notre cours » et « valide tous marchés » sauf disposition contraire au moment où nous avons accepté l'ordre. Un « Stop à seuil garanti » est toujours exécuté dans la taille de la mise convenue au moment de l'acceptation de cet ordre. WS peut à son absolue discrétion convenir de changer le niveau de « Stop à seuil garanti » à condition que le nouveau niveau ne soit pas plus proche du niveau d'ordre minimum alors réel de notre cours actuel relativement au marché en question. Nous nous réservons le droit d'ajouter des frais supplémentaires si nous acceptons ce changement.

5.26 A l'exception d'un « Stop à seuil garanti », aucun ordre n'est garanti durant ou en dehors des heures de marché à moins que nous ne convenions spécifiquement de cette condition au moment où l'instruction est acceptée.

5.27 Nous exécutons les ordres lorsque nous sommes raisonnablement en mesure de le faire. Dans le cas de marché sous-jacent « ouvre un gap » jusqu'à un cours de l'ordre non-garanti, nous exécutons votre ordre à notre premier cours reflétant le cours sur le marché sous-jacent auquel nous pouvons raisonnablement négocier dans un volume équivalent à votre ordre.

5.28 Certains marchés sont cotés en dehors des heures de négociation du marché sous-jacent, par conséquent les ordres qui nous sont laissés (« Notre cours ») peuvent être exécutés en dehors de ces heures de marché à un cours, qu'à notre seule discrétion et en agissant de bonne foi, nous considérons équitable relativement à la situation des marchés mondiaux à ce moment-là.

5.29 Tous les ordres, au moment de la passation et de l'exécution, doivent respecter les règles contenues dans le Contrat client qui s'appliquent à l'ouverture ou clôture de toute position. Si l'une quelconque de ces règles n'est pas respectée, nous nous réservons le droit de ne pas accepter, ou de refuser d'exécuter, ces ordres.

5.30 A l'exception des « Stop à seuil garanti », tous les autres ordres sont sous réserve de la taille de la mise minimum et maximum actuelle à ce moment-là, tant à l'acceptation qu'à l'exécution. Il doit donc être noté que les ordres sont soumis à la taille de la mise maximum applicable au moment de l'exécution de l'ordre indépendamment de la taille de la mise maximum applicable au moment de la passation de l'ordre. Les Ordres qui, à exécution, dépasseraient la taille de la mise maximum actuelle au moment de l'exécution sont exécutés en tranches égales ou à hauteur de la mise maximum actuelle à ce moment-là jusqu'au moment où l'ordre est satisfait, et le prix applicable à chaque tranche pourrait varier considérablement.

5.31 Il doit être observé que les ordres relatifs aux actions individuelles cotées sur une bourse du R.U. sont restreints à la « Taille Normale du Marché » et sont exécutés en tranches égales ou à hauteur de la « taille Normale du Marché » jusqu'à ce que cet ordre soit exécuté, et le prix applicable à chaque tranche peut varier considérablement. Les Ordres relatifs aux actions cotées sur toute bourse autre qu'une bourse du R.U. peuvent être restreints à un maximum de £200 par point ou l'équivalent de 250 000 GBP (mise x prix actuel) le montant inférieur prévalant. Les Ordres qui font l'objet de cette restriction sont exécutés dans ces tranches jusqu'à ce que cet ordre soit satisfait. Il doit être observé que le prix applicable à chaque tranche peut varier considérablement.

5.32 Sauf disposition spécifique convenue entre nous à la date d'acceptation de l'ordre, nous ne sommes pas obligés de vous informer immédiatement de l'exécution d'un quelconque ordre et nous le faisons normalement au moyen d'un bordereau contractuel imprimé ou d'un bordereau contractuel envoyé par e-mail, selon la méthode que vous avez choisie.

5.33 Vous n'êtes pas tenu d'annuler un ordre de clôture sur une position après la clôture ou la clôture partielle de cette position, nous annulons automatiquement ces ordres. La clôture partielle d'une position résulte en la radiation de tous les ordres liés sans exception. Vous êtes tenu d'annuler tout ordre d'ouverture que vous pouvez avoir placé par notre intermédiaire, et nous nous réservons le droit d'exécuter un ordre qui n'a pas été expressément annulé par vous.

5.34 Nous pouvons vous fournir un service « Dépôt de garantie/ prêt sur marge sensible aux Ordres » (OAIM) relatif aux marchés sélectionnés par lesquels certains ordres stop à seuil non-garanti peuvent réduire le montant du dépôt de garantie (DG) applicable à la position ouverte concernée.

5.35 Le montant de réduction du DG est tributaire du cours de l'ordre stop à seuil non-garanti ainsi que d'un minimum de 20 % du DG applicable actuel est facturé à tous moments. Le service OAIM alors fourni l'est fait à la seule discrétion de WS et par conséquent WS se réserve le droit de cesser ce service à tout moment avec avis par toutes méthodes visées à la clause 17.

5.36 Toutes les conditions générales supplémentaire relatives aux ordres se trouvent sur les Bulletins d'informations sur le marché, publiées sur le site web WS [www.worldspreads.com](http://www.worldspreads.com), ou sont disponibles sur demande.

## 6. PAIEMENT DE LA MARGE DE VARIATION

6.1 La marge de variation est immédiatement exigible et payable lorsque la Position de compte est un montant négatif. C'est à dire lorsque les facteurs négatifs totaux du compte après déduction des facteurs positifs totaux, produisent une Position de compte négative.

Cette Position de compte négative est le montant de la Marge de variation requise.

### Exemple pour un Compte de crédit

Solde du compte	+ 250,00 €
Positions ouvertes évaluées au prix du marché	- 200,00 €
Allocation de crédit	+ 500,00 €
DG	- 700,00 €
Position du compte	- 150,00 €

### Exemple pour un Compte de dépôt

Solde du compte	+ 950,00 €
Positions ouvertes évaluées au prix du marché	- 650,00 €
DG	- 350,00 €
Position du compte	- 50,00 €

6.2 La marge de variation **n'est pas** le degré total de votre engagement financier envers WS et vous êtes obligé par le présent Contrat client de compenser l'intégralité de toutes les pertes que vous pouvez subir et de tous les autres paiements exigibles au titre du présent accord.

6.3 Les paiements de la Marge de variation, tel que requis, doivent être réglés dans la devise de votre compte WS. Si WS convient d'un règlement en toute autre devise, le client est tenu de tous les frais ou coûts bancaires applicables à ces transactions et seul le montant de fonds nets est crédité, comme acquitté.

6.4 WS se réserve le droit d'exiger que les paiements de Marge de variation de 10 000 GBP ou supérieurs (ou l'équivalent en devise étrangère) soient reçus par virement électronique, carte de débit, débit direct ou toute autre méthode de transfert de fonds électroniques/ immédiate acceptable pour WS.

6.5 WS se réserve le droit d'exiger que les paiements de Marge de variation de 10 000 GBP ou supérieurs (ou l'équivalent en devise étrangère) requis le ou avant 12h00 (midi) un Jour ouvrable, soient reçus dans leur intégralité par WS par virement électronique, carte de débit, débit direct ou toute autre méthode de transfert de fonds électronique/ immédiate acceptable pour WS à 16h00 le même jour ouvrable.

6.6 Si la Marge de variation de 10 000 GBP ou supérieure (ou l'équivalent en devise étrangère) est demandée après 12h00 (midi) un Jour ouvrable, alors WS se réserve le droit d'exiger que le paiement intégral de la Marge de variation soit reçu par WS par virement électronique, carte de débit, débit direct ou toute autre méthode de transfert de fonds électronique/ immédiate acceptable pour WS à 12h00 (midi) le jour ouvrable suivant.

6.7 L'appel de marge est payable immédiatement qu'il soit demandée ou non et qu'un Appel de marge de variation soit effectué ou non. Il vous incombe donc de veiller à comprendre comment la Marge de variation est calculée et il est également de votre responsabilité, et non celle de WS, de surveiller vos positions ouvertes et tous les autres facteurs concernés utilisés pour calculer la Marge de variation payable. Vous êtes tenu de nous informer immédiatement si vous ne pouvez pas, ou pensez ne pas être en mesure d'honorer un paiement de Marge de variation à échéance.

6.8 WS n'est absolument pas obligé de faire des Appels de marge de variation vous concernant ou dans toute période spécifique et nous ne sommes pas responsables envers vous de tout défaut ou tentative de contact. Les appels de marge de variations peuvent être faits à tout moment et par toute méthode de communication y compris les méthodes visées à la clause 17. WS s'efforce de vous contacter au moyen de toutes les coordonnées que vous nous avez communiquées et un Appel de marge de variation est considéré avoir été fait conformément aux délais visés à la clause 18.2 même si nous avons été incapables de vous laisser un message. Lorsqu'un Appel de marge de variation a été fait par une ou plusieurs méthodes de communication, il est réputé avoir été fait au premier moment où cette communication est considérée comme signifiée, de la manière visée à la clause 18.

6.9 Dans l'éventualité de ce qui suit, WS se réserve le droit (mais n'est pas obligé) de clôturer, en tout ou partie, tous vos ordres ouverts quels qu'ils soient (y compris ceux détenus sur compte joint avec d'autres) sur la base du cours actuel de marché de WS (ou le prochain disponible), d'exercer ses droits de combinaison, consolidation et compensation, de clôturer votre compte et ne pas accepter tous autres Spread Trades de votre part, dans chaque cas avec ou sans avis, et cette clôture est généralement (mais pas toujours) réalisée par WS à 12h00 (midi) ou à 16h00 le jour en question, mais WorldSpreads se réserve le droit d'effectuer des clôtures à tout moment :

(i) si toute méthode de paiement employée pour payer WS n'est pas satisfaite à première présentation ou est ultérieurement déshonorée ;

(ii) si la Marge de variation arrive à échéance et vous omettez de payer cette Marge de variation dans son intégralité dans les trois jours ouvrables à compter de la date d'exigibilité ou conformément aux délais correspondant énoncés à la clause 6.5 et 6.6 suivant le cas ;

(iii) si, dans le cas de détenteurs de Compte de crédit, le montant de la Marge de variation exigible dépasse trois fois votre Allocation de crédit, ou, dans le cas de détenteurs de compte de Dépôt, le montant de Marge de variation exigible excède trois fois votre Solde de compte ;

(iv) si WS considère, à son absolue discrétion, que vous n'êtes pas susceptible d'honorer tout paiement de Marge de variation ou tout autre paiement à échéance ;

(v) si WS considère, à son absolue discrétion, que vous avez significativement violé l'une quelconque des clauses contenues dans le présent Contrat Client lesquelles peuvent être modifiées le cas échéant ;

(vi) si une quelconque déclaration ou garantie faite par vous relativement au présent contrat client est réputée être, ou devient, fausse, inexacte ou mensongère à tout égard ;

(vii) si vous faites l'objet d'un Cas d'insolvabilité ;

(viii) si vous deviez décéder, être interné en tant que patient en vertu de la législation de santé mentale en vigueur ou si une quelconque ordonnance du tribunal est prononcée relativement à vous en vertu de la législation santé mentale concernée ou si WS le suspecte ou le croit ;

(ix) si nous sommes en litige relativement à une position ou une instruction, sauf qu'en ce cas nous pouvons clôturer la totalité, pas une partie seulement du Spread Trade ou Spread Trade prétendu au litige, que cette action soit considérée ou non souhaitable pour minimiser le montant en litige ;

(x) s'il se produit tout autre événement ou s'il existe toute autres circonstance, où nous croyons raisonnablement qu'il est nécessaire ou souhaitable de prendre l'une quelconque des mesures ci-dessus afin de nous protéger nous-mêmes ou l'un ou l'ensemble de nos autres clients ;

(xi) si un quelconque organisme de surveillance de l'activité de WS, ou les règles de cet organisme, exigent que WS fasse tout ce qui précède.

WS se réserve le droit d'exercer tous les droits quels qu'ils soient, visés dans cette clause 6.9, lors de l'occurrence d'un événement ou à tout moment après l'occurrence de l'un quelconque des événements susvisés et indépendamment du moment où le marché sous-jacent peut fermer.

6.10 Sous réserve des règles de son organisme de surveillance, WS peut à son absolue discrétion vous autoriser à gérer des positions ouvertes ou à ouvrir des Spread Trades nonobstant que vous n'avez pas honoré tout paiement de la Marge de variation exigible.

## 7. NÉGOCIATION D'ACTIONS INDIVIDUELLES.

7.1 Lorsque vous vous positionnez sur des actions individuelles et des options associées par l'intermédiaire de WS, ces ordres sont soumis à la présente clause 7 en plus de toutes les autres dispositions du présent Contrat Client.

7.2 Vous vous positionnez sur le résultat d'un cours d'action individuelle, par conséquent vous n'êtes pas habilité à les posséder ou à avoir tout autre intérêt et n'en prenez pas livraison ou n'êtes pas tenu de livrer l'instrument financier sous-jacent (par ex. l'action individuelle). Vous ne pouvez pas prétendre non plus à des dividendes ou équivalents ou à tout autre intérêt. D'autres conditions et modalités relatives aux ordres sur actions et options associées peuvent se trouver sur les Bulletins d'informations sur le marché qui font partie intégrante du présent Contrat client.

7.3 Les actions individuelles sont exposées à des événements de perturbation du marché et dans l'éventualité de ce qui suit :

(a) si une action individuelle que vous négociez - soit directement sur l'action ou indirectement au moyen d'un contrat à terme ou d'une option sur

cette action – fait l’objet d’une offre de rachat ou d’une offre de fusion ou si l’émetteur de cette action fait l’objet ou a entamé une procédure d’insolvabilité ou de liquidation (ou si un quelconque cas d’insolvabilité s’est produit relativement à cet émetteur) ;

(b) le marché d’une action individuelle est perturbé en raison de mouvements de son cours excédant les limites permises par la bourse concernée, ce qui conduit à la suspension ou la limitation de négociation de cette action ;

(c) ou tout autre événement causant une perturbation du marché et qui est essentiel selon la seule décision de WS.

WS peut à son absolue discrétion avec ou sans avis (et sans préjudice de tous les autres droits et recours qu’elle peut avoir en vertu du présent Contrat Client ou par la loi) :

- (i) refuser tous nouveaux ordres, d’ouverture ou de clôture, refuser tous nouveaux ordres et exécuter tous les ordres existants aux niveaux que nous pouvons considérer à notre seule discrétion et de bonne foi comme appropriés en toutes circonstances. Tous les ordres qui sont exécutés font l’objet de tailles globales de mise minimum et maximum à ce moment-là ;
- (ii) exercer tous ses droits quels qu’ils soient en vertu de la clause 12 ;
- (iii) suspendre ou modifier l’application d’une quelconque partie du présent Contrat Client dans la mesure où il nous est impossible ou il est raisonnablement irréaliste de les respecter ;
- (iv) prendre toutes les autres mesures que WS estime appropriées dans les circonstances.

7.4 WS se réserve le droit de prendre toutes les mesures quelles qu’elles soient susvisées à la clause 7.3 lors de l’occurrence d’un événement de Force Majeure.

7.5 WS couvre régulièrement les transactions de la clientèle par l’ouverture de positions similaires par l’intermédiaire d’autres institutions financières. Il s’ensuit par conséquent que du fait de la passation par la société de positions de couverture en fonction de vos ordres, votre négociation peut avoir un effet déformant sur le cours/ marché sous-jacent ou le cours de WS pour l’action individuelle en question. Il s’ensuit également que l’éventualité d’abus de marché est ainsi créée et la présente Clause 7 est destinée à contrecarrer cet abus.

En concluant le présent Contrat Client, vous déclarez et garantisiez par la présente que chaque fois que vous ouvrez ou clôturez une position par l’intermédiaire de WS :

(i) vous ne concluez pas un quelconque ordre avec WS, seul ou en concert avec autrui, relativement à toute action individuelle qui résulterait en une exposition égale ou supérieure au montant de participation déclarable en vertu des règles de la bourse sous-jacentes sur laquelle l’action individuelle est cotée ;

(ii) vous ne passez pas un ordre dans le cadre de toute passation, émission, fusion, rachat, ou événements similaires auxquels vous êtes impliqué ou intéressé ;

(iii) vous comprenez et convenez que dès que vous passez un ordre sur actions individuelles en ouverture ou en clôture par l’intermédiaire de WS vous êtes considéré comme ayant négocié des titres au sens de la Partie V de la Loi de 1993 sur le système de justice pénale (Criminal Justice Act). Vous convenez par conséquent de ne pas passer d’ordre contrevenant aux lois ou règlements ou à toute autre loi applicable contre le délit d’initié ;

(iv) vous reconnaissez que les Spread Trades sont des instruments financiers spéculatifs et convenez que vous ne concluez pas un Spread Trade ou des Spread Trades seul ou en concert avec autrui qui sont de toute manière liés à une quelconque activité financière d’une société ;

(v) vous comprenez que WS ne vous transfère pas de droits de vote, détenus par WS ou en votre nom, se rapportant à une action individuelle sous-jacente et WS ne vous autorise pas à avoir une quelconque influence sur l’exercice de tels droits de vote.

7.6 Au cas où vous passez, ou si WS, à son absolue discrétion, vous suspecte d’avoir passé un ordre en violation d’une partie de la clause 7.5 ci-dessus, WS peut, à son absolue discrétion :

(i) clôturer toutes les positions quelles qu’elles soient que vous avez ouvertes à ce moment-là sans être dans l’obligation de vous informer de ses raisons de le faire ;

(ii) exécuter l’ordre/les ordres ou la(les) position/s couverte lié(s) à votre rencontre, si c’est un ordre qui a résulté en pertes que vous devez à WS ;

(iii) considérer toutes les positions clôturées en vertu de la présente clause 7.6 comme étant frappées de nullité si ces positions ont résulté en profits que WS vous doit, à moins que vous ne puissiez, dans les six mois de la date de clôture, fournir à WS la preuve que vous n’avez pas commis une quelconque rupture de garantie et/ou fausse déclaration qui a causé la suspicion et qui a été le motif de l’annulation de votre (vos) position(s).

7.7 Avant de passer des ordres relatifs à des actions individuelles par l’intermédiaire de WS, vous devriez savoir que vous négociez au moyen d’un produit dérivé et que, par conséquent, vous êtes soumis aux dispositions de la Règle 8.3 du Code de la City sur les rachats et fusions (City Code on Takeover and Mergers). Les règles de l’autorité britannique de régulation chargée des offres de rachat (The Takeover Panel) exigent que vous divulguiez tout intérêt de 1 % ou supérieur dans une catégorie de titres afférents à une société publiquement cotée. Vous êtes tenu de déclarer publiquement cette participation à 15h30, heure de Londres, le jour ouvrable (à Londres) suivant la date de la transaction concernée. Veuillez vous reporter à [www.thetakeoverpanel.org](http://www.thetakeoverpanel.org) pour tous détails.

## 8. RÈGLEMENT DES COMPTE

8.1 Les soldes de crédit détenus par WS sont habituellement disponibles pour retrait par virement électronique pendant votre demande de paiement mais WS a le droit de conserver les fonds requis pour couvrir les positions adverses, le DG, tous fonds non compensés, pertes réalisées et tous autres montants payables à WS en vertu du présent Contrat client. WS se réserve le droit de prélever tous les frais bancaires encourus par suite d’un transfert électronique vers un compte client de telle façon que ce règlement est effectué après déduction de ces frais. Le barème des frais bancaires est comme suit :

- Retrait BACS 3 jours R.U. – Gratuit
- Retrait CHAPS même jour – (> 5 000 GBP) – Gratuit pour les clients actifs
- Retrait CHAPS Même jour – (< 5 000) – 15 GBP
- Paiements en devise étrangère/ International – 20 EUR ou équivalent

8.2 WS ne permet pas le paiement aux clients de bénéfices non réalisés et en aucune circonstance ces bénéfices non réalisés seront rendus disponibles pour toute forme de paiement y compris le retrait électronique.

8.3 La politique de WS n'est pas de payer des intérêts sur vos fonds que nous pouvons détenir, et, en signant le présent Contrat Client, vous reconnaissez renoncer pourvoir prétendre à des intérêts sur des fonds que nous pouvons détenir en votre nom le cas échéant.

8.4 Si votre Solde de compte est un solde débiteur, le montant total de ce solde débiteur est exigible immédiatement dans la devise de votre compte WS, ou, avec l'accord préalable de WS, dans une autre devise acceptable pour la société mais sous réserve que vous, le client, soyez tenu de payer les frais bancaires et de fluctuations de taux de change.

8.5 WS a le droit, à son absolue discrétion, de refuser le paiement par chèque de soldes débiteurs de 10 000 GBP ou supérieurs (ou l'équivalent en devise étrangère). Nous nous réservons également le droit de refuser le paiement par un chèque si ce chèque est tiré sur une banque de compensation en dehors du R.U. ou si un chèque ou autre instrument de paiement n'a pas été honoré et compensé à première présentation. WS se réserve donc le droit d'exiger que le paiement immédiat de soldes débiteurs de 10 000 GBP ou supérieurs (ou l'équivalent en devise étrangère) et tout paiement (de montant quelconque) dû par des clients résidant en dehors du R.U., soit reçu dans son intégralité par WS, par virement télégraphique, carte de débit, débit direct ou toute autre méthode de transfert de fonds électronique/ immédiate acceptable pour WS le jour ouvrable suivant le jour où le paiement est exigible.

8.6 WS se réserve également le droit de soumettre des chèques et des chèques de banque pour compensation spéciale et de vous facturer tous coûts qui peuvent être encourus ce faisant.

8.7 Sans préjudice de tous autres droits et recours utilisables par WS, nous nous réservons le droit de et sommes habilités à facturer des intérêts sur tous les montants payables à WS en vertu du présent Contrat Client (à l'exception des intérêts courus en vertu de la présente clause 8.7) si ces montants ne sont pas payés dans les sept jours à compter de leur date d'exigibilité depuis la date d'exigibilité jusqu'au paiement intégral (avant et après jugement) au taux de 8 % au-dessus du taux de base de la Barclays Banque Plc, tel qu'il peut être modifié le cas échéant.

8.8 Si vous omettez d'effectuer le paiement à échéance pour quelque raison, nous nous réservons le droit de vous exiger le remboursement de tous les frais sans exception que nous pourrions supporter ou encourir (y compris les frais bancaires, judiciaires et tous autres frais de tiers que nous pouvons raisonnablement encourir) et nous nous réservons le droit de débiter du solde de votre compte tous les intérêts, frais et dépenses sans exception et de les récupérer auprès de vous à titre de dette.

8.9 Tout paiement impayé, refusé ou non compensé par la banque lors de la première présentation encourt des frais de 1 % de la valeur du paiement ou 30 GBP, le montant le plus élevé étant retenu.

## 9. CONFLITS D'INTÉRÊT

9.1 Dans le cadre de notre relation, nos meilleurs intérêts et les vôtres peuvent diverger. Nous avons mis en œuvre un éventail de mesures destinées à garantir que vous soyez équitablement traité dans toutes vos transactions avec nous. Ces mesures sont importantes pour vous car elles visent à protéger vos intérêts. Vous devriez par conséquent immédiatement informer le Directeur de la Conformité de WS si vous pensez qu'elles n'ont pas été suivies ou qu'un conflit peut ne pas avoir été réglé.

9.2 Parce que nous négocions en qualité de donneur d'ordre à tout moment, et que nous agissons en qualité de teneur de marché sur tous les marchés que nous couvrons, nous avons toujours un intérêt dans les Spread Trades que vous faites avec nous. Pour éviter tout conflit potentiel, nous ne vous conseillons pas quant aux mérites d'un ordre particulier.

9.3 Les Spread Trades sont des produits financiers sur mesure qui peuvent seulement être conclus directement avec des sociétés réalisant des opérations de spéculation sur écarts financiers. Par conséquent, lorsque vous traitez avec nous, notre prix est le seul prix à votre disposition. Nous nous engageons, toutefois, à garantir que notre prix reflète équitablement les conditions du marché sous-jacent. Nous avons des procédures en place et effectuons des essais pour voir cet engagement satisfait. Vous devriez également examiner la clause 10.3 ci-dessous. Si vous traitez avec nous à un prix qui est manifestement erroné, vous avez le droit de nous demander de le corriger.

9.4 Pour gérer l'éventualité de conflits entre vos intérêts et ceux de notre personnel, nous avons une politique spécifique de traitement des comptes de nos employés.

9.5 Nous demandons à notre personnel de divulguer toutes relations qu'il a avec nos clients et de mener des essais ponctuels pour veiller à ce que ces clients ne soient pas indûment favorisés aux dépens des autres.

## 10. ERREURS

10.1 Afin d'être valide, un bordereau contractuel, ou toute autre forme de confirmation d'ordre, doit exactement refléter la transaction conclue au téléphone ou via le Site de négociation de WS. Des bordereaux contractuels ou des confirmations d'ordres erronés n'affectent pas la validité de la transaction conclue et ne permet pas au client d'appliquer tout ce qui est inexactement inscrit sur le bordereau contractuel ou la confirmation d'une opération. Ce qui précède est soumis à la clause 10.2.

10.2 WS se réserve le droit de refuser ou d'annuler tout ordre impliquant ou résultant d'une erreur manifeste ou, à votre demande, nous pouvons convenir de modifier les détails de cet ordre pour refléter ce que WS considère à sa seule discrétion, et en agissant de bonne foi, comme les détails corrects ou équitables de cet ordre en l'absence d'erreur manifeste. Le terme « Erreur manifeste » s'applique à toute erreur, omission ou mauvais cours, (y compris tout mauvais cours de l'opérateur de bourse) qui par la faute de WS ou d'un quelconque tiers est manifeste en prenant en compte les conditions du marché et les cours disponibles actuels en vigueur à ce moment-là. Ceci peut inclure, un mauvais prix, mois ou marché ou toute erreur ou le manque de clarté de toute information, source, commentateur, agent public, résultat officiel ou prononciation.

10.3 Dans l'éventualité d'une Erreur manifeste, WS peut prendre en compte toute information en sa possession y compris les informations concernant l'expertise du client et les conditions générales de marché au moment de cette erreur. Pour déterminer si une situation représente ou non une Erreur manifeste, WS agit équitablement envers le client et le client ne doit pas non plus obtenir un avantage injuste par cette Erreur manifeste. Le fait qu'un client puisse avoir conclu, ou se soit abstenu de conclure un engagement financier, contrat ou pari afférent dépendant d'un ordre passé par l'intermédiaire de WS (ou que le client ait subi ou puisse subir toute perte directe/ indirecte ou autre) est considéré sans importance et n'est pas pris en compte par WS pour déterminer si une situation représente une Erreur manifeste.

## 11. RÉCLAMATIONS ET QUESTIONS SUR LES COMPTES

11.1 Vous devez vous tenir informé et être à jour sur vos positions de négociations et ordres passés. Lors de la réception d'un relevé, bordereau contractuel ou toute autre forme de confirmation d'ordre, vous devriez procéder à un contrôle pour vous assurer qu'il est correct. Si vous recevez un bordereau contractuel ou une confirmation d'ordre pour un ordre exécuté prétendument non passé par ou pour vous, WS doit en être notifiée immédiatement. Si vous ne recevez pas de bordereau contractuel ou confirmation d'ordre que vous attendez pour un ordre que vous avez passé (ou croyez avoir passé) vous devez immédiatement en informer WS.

11.2 Si vous recevez un bordereau contractuel, une confirmation d'ordre, ou un relevé contenant toute erreur ou omission vous devez en notifier WS dans les trois jours ouvrables à compter de la réception.

11.3 Un(e) quelconque question ou litige quant aux paris/ ordres allégués ou conversations alléguées (avec les détails d'heure et de date du pari allégué ou de la conversation alléguée) doit être soulevé(e) auprès de WS dès que vous en êtes informé et en tout cas dans les cinq jours ouvrables à compter de la date de pari/ ordre allégué ou de conversation alléguée (y compris la date de pari/ordre allégué ou de conversation alléguée).

11.4 Aucune question quant à des paris/ordres, paris/ordres allégués ou des conversations alléguées n'est reçue à moins que le client ne puisse fournir à WS l'heure et la date de l'ordre/ ordre/ ordre allégué ou des conversations alléguées et que vous conveniez que ce qui précède est équitable et raisonnable.

11.5 Dans l'éventualité d'un litige ou d'une plainte, tous les détails correspondant devraient être soumis par écrit et renvoyés en première instance au Services client de WS.

11.6 De nombreuses plaintes peuvent être résolues de manière informelle par les personnes avec lesquelles vous traitez normalement. Toutefois, si vous souhaitez effectuer une plainte formelle, vous devriez l'adresser au Directeur de la Conformité à notre adresse habituelle. Toutes les plaintes reçues par WS sont traitées conformément aux procédures de traitement des plaintes internes de la société, dont une copie est fournie à tous les plaignants, Nous fournissons au client une réponse finale à sa plainte dans un délai maximum de huit semaines. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre votre plainte, de manière satisfaisante pour vous, vous avez le droit de soumettre l'affaire au service financier du médiateur, Financial Ombudsman Service, South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, London E14 9SR Téléphone +44 (0)845 080 1800. Vous pouvez en savoir plus sur le Service du médiateur financier à [www.financial-ombudsman.org.uk](http://www.financial-ombudsman.org.uk)

## 12. APPELS NON SOLlicitÉS

12.1 En signant le présent Contrat Client, vous convenez que WS peut vous contacter par téléphone ou par tout autre moyen de communication à tout moment afin de discuter de l'activité de WS ou de ses sociétés associées.

## 13. FORCE MAJEURE

13.1 Si nous déterminons selon notre opinion raisonnable, qu'il existe un Cas de force majeure, nous pouvons à notre absolue discrétion (sans préjudice de tout autre droit que nous pouvons avoir (par ailleurs) :

- (a) cesser ou suspendre la négociation et/ou changer les heures de négociation pour tous les marchés quels qu'ils soient ;
- (b) varier le volume de mise minimum et/ou maximum pour tous les marchés quels qu'ils soient ;
- (c) modifier les facteurs de dépôt de garantie (DG) et/ou varier tous écarts d'achat et/ou vente pour tous les marchés quels qu'ils soient ;
- (d) demander immédiatement le paiement de la Marge de variation et/ou tous les autres montants que vous pouvez devoir à WS ;
- (e) clôturer toutes positions ouvertes, quelles qu'elles soient, refuser tout ordre, annuler et/ou satisfaire tous ordres dans chaque cas au niveau que nous considérons de bonne foi être appropriés en toutes les circonstances ;
- (f) suspendre ou modifier la demande de toutes clauses, quelles qu'elles soient, contenues dans le présent Contrat Client dans la mesure où il est impossible ou trop difficile pour nous de les respecter ; et
- (g) prendre ou omettre de prendre toutes autres mesures que nous considérons appropriées dans les circonstances pour nous protéger globalement ainsi que nos clients.

## 14. BULLETINS D'INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ

14.1 Les Bulletins d'informations sur le marché de WS tels qu'ils peuvent être modifiés le cas échéant, qui font partie du présent Contrat Client, contiennent les informations suivantes applicables aux Spread Trades conclus avec WS ; y compris : heures de négociation de WS, écarts de vente et d'achat, mises minimum par pari, facteurs DG et autres dispositions relative au DG, marchés disponibles, dernier jour d'opération, base de liquidation, niveaux de stop minimum et autres questions concernant certains ordres et marchés.

14.2 Les Bulletins d'informations sur le marché sont corrects à la date de première publication mais nous nous réservons le droit de modifier, varier, ajouter, supprimer et le cas échéant remplacer les Bulletins d'informations sur le marché et toute information quelle qu'elle soit. Nous vous notifions des changements et/ou remplacements des Bulletins d'informations sur le marché par l'une des méthodes suivantes que WS détermine : par de nouvelles émissions de Bulletins d'informations sur le marché, dans des relevés qui vous sont envoyés, par bulletin d'information, par notre site web [www.worldspreads.com](http://www.worldspreads.com), par téléphone, via le site de négociation ou par toutes des méthodes visées dans la clause 18.

14.3 WS se réserve le droit de créer (et par la suite de varier ou remplacer) les règles/ conditions générales relatives aux Spread Trades sur un marché particulier. Ces règles/ conditions générales (et un(e) quelconque variation et/ou remplacement) vous sont notifiées par l'une des méthodes visées à la clause 18.

## 15. MODIFICATION DES TERMES

15.1 Le présent Contrat Client peut faire l'objet de modification à tout moment en vous en avisant. Toutes modifications sont considérées effectives immédiatement lors de la signification conformément à la clause 18 et s'appliquent à tous ordres ouverts et ordres non satisfaits à la date et après la date d'entrée en vigueur de la modification.

15.2 Sans préjudice de ce qui précède, si une situation ou un litige survient non spécifiquement couvert par le présent Contrat Client, WS tente de résoudre la question sur la base de la bonne foi et se réserve le droit d'interpréter ces règles relativement à la situation ou au litige qui sont cohérentes avec toutes les autres règles comparables contenues dans le présent Contrat Client et, le cas échéant, après examen des conventions ou pratiques comparables de marché.

## 16. DISPOSITIONS DE COMPENSATION ET CONVERSION DE DEVISES

16.1 Toutes les transactions entre vous et WS sont conclues en considération de chacun et constituent un contrat unique entre WS et vous. WS se réserve le droit à sa seule discrétion à tout moment, et le cas échéant, avec ou sans avis pour vous, de combiner et/ou consolider et/ou déduire ou en vue du paiement des dettes, tous les soldes positifs et négatifs de toute nature relatifs à tous les comptes que vous détenez chez WS ou tout autre membre du Groupe de sociétés WorldSpreads (y compris pour lever le doute, notamment, vos ordres ouverts et tout autre droit ou engagement mentionné dans le présent Contrat Client ou survenant entre WS et vous, et que WS exerce ses droits en vertu de la clause 6.9 ou non, et que ce solde soit réel, estimé, primaire, subsidiaire, distinct ou joint) et le solde résultant représenterait la seule obligation payable par la partie obligée. Dans le cas de défaillance, faillite, liquidation ou circonstances similaires résultant en la résiliation du présent contrat, les parties conviennent qu'il y a une seule obligation dans la devise de base du premier compte WS du client de payer un montant en liquide net relatifs à tous soldes positifs et négatifs susdits. Tout ce solde en votre faveur est détenu par vous en garantie de tous les soldes en faveur de WS.

16.2 En combinant et en consolidant ces soldes, WS se réserve le droit d'ignorer toute allocation de crédit que vous pouvez recevoir de toute société faisant partie de WorldSpreads Group et convertir, aux taux actuels du marché, tous les soldes négatifs et positifs de tous les comptes dans la devise de base de votre compte WS et vous êtes redevables de tous frais de commission ou charges y afférents.

## 17. DONNÉES PERSONNELLES, DÉCLARATIONS ET GARANTIES

17.1 A la signature du présent Contrat Client et chaque fois que vous passez un ordre par l'intermédiaire de WS vous déclarez et garantisiez que :

- (a) les informations que vous avez fournies dans votre Formulaire de demande d'ouverture de compte, et à tout moment ultérieur sont correctes, véridiques et complètes à tous égards essentiels ;
- (b) vous avez lu et comprenez intégralement le présent Contrat Client y compris les Bulletins d'informations sur le marché et l'avis de Divulgence de risque qui font également partie du présent Contrat Client ;
- (c) les termes du Contrat client sont obligatoires et exécutoires ;
- (d) vous agissez en qualité de donneur d'ordre et avez 18 ans ou plus ;
- (e) vous êtes dûment autorisé et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires (y compris toutes autorisations gouvernementales nécessaires) pour signer le présent Contrat Client et signer le Formulaire de demande d'ouverture de compte et délivrer le Formulaire de demande d'ouverture de compte à WS et conclure chaque ordre et exécuter toutes vos obligations telles que détaillées ici ;
- (f) la signature et la délivrance du Formulaire de demande d'ouverture de compte et/ou la conclusion du présent Contrat Client et/ou la conclusion de tout pari ou exécution de toute obligation ultérieure ne viole pas et ne violera pas toute loi, ordonnance, acte, statut, statuts ou charte constitutive (ou document similaire) vous concernant ;
- (g) si vous êtes une personne physique, vous avez signé votre Formulaire de demande d'ouverture de compte, et, si vous n'êtes pas une personne physique, la personne signant le Formulaire de demande d'ouverture de compte en votre nom est dûment autorisée à le faire en votre nom ;
- (h) si vous êtes une personne physique, vous avez passé un quelconque ordre en personne et donné une quelconque instruction en personne, à moins que la clause 3.5 ne s'applique, auquel cas la personne passant l'ordre ou donnant toute autre instruction en votre nom (si ce n'est pas vous) est votre Agent et elle est dûment autorisée par vous à le faire ;
- (i) si vous n'êtes pas une personne physique, la personne passant un quelconque ordre, ou donnant toute autre instruction en votre nom, est dûment autorisée à le faire ;
- (j) si vous avez désigné un Agent, cet Agent a lu et compris le présent Contrat Client (y compris les Bulletins d'informations sur le marché et avis de divulgation de Risque) et comprend totalement la nature des Spread Trades et le jargon utilisé.

17.2 Vous reconnaissez que WS a compté et compte sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations que vous avez fournies sur votre Formulaire de demande d'ouverture de compte et à tout moment ultérieur.

## 18. AVIS

18.1 A l'exception des bordereaux contractuels et des relevés de compte (voir clause 4.18) un quelconque avis de WS en vertu ou dans le cadre du présent Contrat Client peut se faire par écrit, par des moyens électroniques, être donné verbalement et peut être envoyé par courrier prioritaire, fax, message répondeur, message vocal, bipeur, email, via le site web WS ou remis personnellement. Tous avis ou autres communications de WS peuvent se faire à votre dernier numéro de téléphone connu (y compris répondeur téléphonique), numéro de fax, numéro de bipeur, site web, adresse e-mail, adresse personnelle, lieu de travail, ou toute autre coordonnée que vous pouvez avoir fournie ou que WS peut avoir établie.

18.2 Dans le cas où WS n'est pas en mesure d'établir la preuve d'une réception anticipée, tout avis ou communication de WS est considéré avoir été signifié :

- (a) Si l'avis a été transmis verbalement au client, ou à la personne prétendant être le client, en face à face ou par des moyens d'équipement téléphonique, quand il est réellement déclaré.
- (b) Si un message vocal a été laissé sur répondeur, sur bipeur une heure après que ce message ait été laissé.
- (c) Si un message a été laissé à un quelconque tiers c.-à-d. un collègue ou conjoint, une heure après que ce message ait été laissé.
- (d) Si un email a été envoyé, a été laissé une heure après envoi, à condition qu'aucun message « non envoyé » ou « non reçu » ne soit reçu en retour des prestataires e-mail concernés.
- (e) Si l'avis a été publié sur le site de WS, une heure après publication.
- (f) Si l'avis a été envoyé par fax, à la fin de la transmission, à condition qu'un rapport de transmission complet soit reçu.
- (g) Si l'avis a été envoyé par courrier ordinaire (first class au R-U), le jour suivant après l'expédition sauf un samedi, dimanche ou jour férié au R.U., auquel cas il est en tout cas effectif le second jour après l'envoi (à l'exception des dimanches et jours fériés)
- (h) Si l'avis a été envoyé par courrier ordinaire, le troisième jour après l'expédition sauf envoi un samedi, dimanche ou jour férié au R.U., auquel cas il est en tout cas effectif le quatrième jour après l'expédition (à l'exception des dimanches et jours fériés).
- (i) Si l'avis a été remis en personne, remis à la dernière adresse personnelle ou professionnelle connue du client ou quand il est réellement donné en personne au client.

18.3 A l'exclusion de la passation d'ordres, un quelconque avis ou autre communication de vous à WS devrait être envoyé : par écrit et envoyé par courrier prioritaire et noté à l'attention du Département service client WS à notre adresse actuelle ; par écrit et remis en personne à notre département Services client, par fax au numéro de fax correct et reconnu de WS et noté à l'attention de notre Département service client, ou par email à l'adresse email actuelle du Département service client de WS, [contact@worldspreads.fr](mailto:contact@worldspreads.fr)

18.4 Dans le cas où WS est incapable d'établir la preuve d'une réception anticipée, un quelconque avis ou communication de votre part, le client, à WS est réputé avoir été reçu par nous:

- (a) S'il a été envoyé par courrier ordinaire du R.U. et noté à l'attention du Département service client WS à notre adresse actuelle, cet avis est réputé reçu s'il a été posté un jour ouvrable le jour ouvrable suivant après l'envoi et s'il a été posté un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le second jour ouvrable après le jour d'envoi.
- (b) S'il a été envoyé par courrier aérien prioritaire en dehors du R.U. et noté à l'attention du service client WS à notre adresse actuelle, cet avis est considéré comme reçu s'il a été expédié un jour ouvrable, le troisième jour ouvrable après l'envoi et s'il a été posté un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le quatrième jour ouvrable après le jour de l'envoi.
- (c) S'il a été délivré personnellement au Département service client WS un jour ouvrable, cet avis est estimé reçu ce jour ouvrable et s'il n'a pas été remis un jour ouvrable, il est réputé reçu le jour ouvrable suivant la distribution.
- (d) S'il a été envoyé par fax, au numéro de fax correct et admis par WS et noté à l'attention de notre Département service client, au moins une heure avant la fermeture des bureaux, un jour ouvrable, ce fax est considéré reçu à la fin de la transmission (et s'il a été envoyé après ce moment il est réputé reçu le jour ouvrable suivant la fin de la transmission) sous réserve qu'un rapport de transmission complet soit reçu.
- (e) S'il a été envoyé par email à l'adresse email actuelle du Département service client de WS, au moins une heure avant la fermeture des bureaux, un jour ouvrable, cet email est réputé reçu une heure après l'envoi (et s'il a été envoyé après ce moment, il est considéré reçu le jour ouvrable suivant après l'envoi), à condition qu'aucun message « non envoyé » ou « non reçu » ne soit reçu des prestataires email concernés.

18.5 WS se réserve le droit, mais n'est pas obligé d'accepter d'avis et de communications de votre part au téléphone et vous reconnaissez que des enregistrements de ces instructions restent l'exclusive propriété de WS, qu'elles constituent la preuve des instructions données et qu'elles peuvent être utilisées à toute fin par nous, y compris à titre de preuve dans tout litige.

## 19. GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

19.1 Nous n'acceptons aucune responsabilité envers vous pour une quelconque perte consécutive ou indirecte, perte de bénéfices ou préjudice sauf dans le cas de fraude, de manquement volontaire ou de faute lourde au nom de WS.

19.2 Un exercice simple ou partiel, ou défaut ou retard d'exercice, un quelconque droit en vertu du présent Contrat Client ou par la loi de la part de WS ne constitue pas une renonciation par WS, ne compromet pas et n'exclut pas un quelconque exercice ou exercice supplémentaire de ce droit ou de tout autre droit en vertu du présent Contrat Client ou de par la loi.

19.3 WS n'a pas de responsabilité envers vous pour tout préjudice consécutif, indirect, perte de bénéfices, perte d'opportunité (y compris dans des conditions de marché violentes) que vous pourriez subir par suite d'un quelconque défaut ou d'une panne de l'intégralité ou d'une quelconque partie de notre système de télécommunications, site web, ou site de négociation, y compris lorsque toutes nos lignes de négociation sont occupées.

19.4 Si WS vous autorise l'accès au site de négociation, cet accès et tous matériels fournis dans le cadre du Site de négociation sont destinés à votre utilisation seulement, fournis sur une base non-exclusive, et restent la propriété de WS et de ses fournisseurs internet à tous moments et vous n'avez pas de droits sur la propriété, les droits d'auteur, ou les droits de propriété intellectuelle protégés de tout logiciel utilisé par le site de négociation WS.

19.5 Si vous choisissez d'accéder au site de négociation WS, vous convenez de prendre des mesures pour garantir que le matériel et les logiciels que vous employez pour accéder au Site de négociation WS n'introduisent aucune forme de virus informatique, (y compris, notamment, « bombes logicielles » et « vers ») sur le site de négociation et vous convenez de nous indemniser de toute perte que nous pouvons subir en conséquence de cette introduction.

19.6 En vous permettant d'accéder au site de négociation de WS, nous ne faisons aucune garantie (expresse ou implicite), déclarations ou garanties quant à l'adéquation, la pertinence ou la qualité marchande de son contenu, de la documentation ou d'un quelconque matériel ou logiciel fourni par WS dans le cadre, ou qui fait partie du site de négociation.

19.7 WS, toute société faisant partie de WorldSpreads Group ou leurs employés ne sont pas responsables de toute perte, coût, dépense ou dommage quelconque qui peut survenir, directement ou indirectement, à la suite des difficultés techniques que vous pouvez connaître au sujet du site de WS ou du Site de négociation et qui peut conduire, notamment, à des défaillances, pannes, retards, dommage matériel ou affaiblissement du logiciel et que pourraient potentiellement conduire à une perte économique et/ou de données à la suite de l'installation, la tentative d'accès, l'accès, l'utilisation, l'entretien, la modification ou la désactivation du Site de négociation ou y compris survenant de la négligence de WS (ou toute société faisant partie du Leisure Spread Group) et/ou si WS avait été informé de cette possibilité. Ne nous sommes pas responsables de l'introduction d'une quelconque forme de virus informatique, (y compris, notamment, des « bombes logicielles » et « vers ») dans votre matériel ou logiciel informatique par suite de la connexion au site de WS ou au Site de négociation à condition que nous ayons pris des mesures raisonnables pour prévenir toute introduction.

19.8 WS ne met pas en œuvre d'assurance au titre des engagements qui sont limités et/ou exclus en vertu du présent Contrat Client. Si vous le trouvez inacceptable, vous devez vous abstenir de traiter avec WS ou prendre des mesures pour vous assurer vous-même à ce titre.

19.9 Vous nous garantissez et continuez à nous garantir sur demande pour ce qui est de toutes dettes, coûts, réclamations, mises en demeure et dépenses de toute nature quelconque que vous subissez ou encourez par suite directe ou indirecte d'une quelconque défaillance de votre part pour vous acquitter de vos obligations en vertu du présent Contrat Client ou en vertu de tout ordre, et en signant le présent Contrat Client, vous reconnaissez ne pas être habilité à céder, transférer, facturer, sous-traiter ou négocier de toute autre manière le présent Contrat Client, ni aucun de ses droits ou engagements ci-après (y compris tout intérêt sur les soldes, positions ouvertes ou subsidiaires), ou prétendez le faire.

19.10 En signant le présent Contrat Client, vous reconnaissez que la situation fiscale de tous ordres que vous pouvez passer par l'intermédiaire de WS est tributaire de votre situation personnelle et susceptible de modification ; il est donc de votre responsabilité de solliciter un conseil fiscal indépendant si vous êtes dans le doute quant à votre assujettissement à une taxe sur les ordres passés par l'intermédiaire de WS. Vous convenez également qu'au cas où des taxes / impôts deviennent exigibles relativement à tout ordre que vous passez par l'intermédiaire de WS, vous êtes responsable du paiement intégral de ces taxes/impôts. Dans l'éventualité où WS est obligé, pour une quelconque raison, de payer votre engagement personnel en rapport avec ces taxes/impôts vous indemniserez intégralement WS ou l'une quelconque de ses sociétés apparentées.

19.11 Dans le présent Contrat Client, à moins que le contexte n'en dispose autrement :

- (a) les intitulés de la clause n'affectent pas l'interprétation et sont pour faciliter la référence seulement,
- (b) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et vice versa ;
- (c) l'utilisation du genre masculin inclut le féminin ;
- (d) toute expression introduite par les termes « y compris », « inclure », « en particulier », « par exemple » ou les lettres « par ex. » ou toute expression similaire est interprétée comme illustrative et ne limite pas le sens des termes qui la précèdent.

19.12 Chaque clause et partie d'une clause dans le présent Contrat Client est distincte, divisible et exécutoire en conséquence et si toute clause, en tout ou partie, du présent Contrat Client est jugée non valable ou inexécutable par un quelconque tribunal ou organe administratif de juridiction compétent, cette invalidité ou inapplicabilité n'affecte pas la partie subsistante de la clause affectée ou les autres clauses qui restent pleinement effectives et applicables.

19.13 Dans le présent Contrat Client, les droits qui sont en faveur de WS sont cumulatifs, sans préjudice et n'excluent pas tous droits ou recours prévus par la loi. Chaque société faisant partie de WorldSpreads Group peut appliquer tous les termes contenus dans le présent Contrat Client et WS a le droit de céder, transférer, facturer, sous-traiter ou négocier de toute manière tous ses droits et/ou engagements quels qu'ils soient y compris au moyen d'un transfert à une société apparentée.

19.14 Le présent Contrat Client et toute activité négociée entre WS et le client est régie, et interprétée conformément aux lois irlandaises et les parties reconnaissent la compétence non-exclusive des tribunaux irlandais.

19.15 L'une ou l'autre partie peut résilier le présent contrat à tout moment par avis écrit remis à l'autre partie. Après la résiliation du présent contrat, le client n'a pas le droit de passer un quelconque ordre ou de négocier à titre de client par l'intermédiaire de WS et toute position ouverte est normalement clôturée immédiatement sauf accord contraire de notre part. Tout avis ainsi donné est sans préjudice des droits et recours

accumulés de l'une ou l'autre partie. La résiliation du présent contrat n'affecte pas les engagements de quelque nature que le client peut avoir en vertu du présent Contrat Client qu'il soit réel/actuel ou éventuel.

19.16 Rien dans le présent Contrat Client ne limite ni n'exclut une quelconque obligation ou responsabilité qui vous est due par WS en vertu des règles de notre organisme de surveillance. En cas de conflit, les règles de notre organisme de surveillance prévalent sur le présent Contrat Client.

19.17 Une quelconque société faisant partie de WorldSpreads Group peut appliquer toutes dispositions quelles qu'elles soient du présent Contrat Client.

## 20. DÉFINITIONS

20.1 Dans le présent Contrat Client, les termes et expressions ci-après ont la signification suivante :-

« Solde du compte » le solde de votre compte WS, solde créditeur ou débiteur et ayant pris en compte tous crédits et débits sur ce compte y compris tout profit ou perte découlant de positions fermées mais ne prenant pas en compte toutes valorisations de positions ouvertes. Habituellement dénommé le "Solde de trésorerie".

« Position de compte » le montant total négatif ou positif après avoir pris en considération tous les soldes créditeurs ou débiteurs de votre compte y compris toutes les valorisations de position ouverte et allocation de crédit le cas échéant.

« Formulaire de demande d'ouverture de compte » le Formulaire de demande d'ouverture de compte de WS.

« Agent » personne autorisée pour gérer un compte au nom d'un client tel que visé à la clause 3.5.

« Traiter » « négocier », « position », « opération », « négociation » ces expressions ou autres expressions similaires font référence à un client faisant des paris/ opérations, ouvrant une position, clôturant une position, une négociation/ position et/ou autorisant/ modifiant ou annulant un ordre quel qu'il soit.

« Jour ouvrable » lundi à vendredi (compris) mais excluant tout jour férié en Angleterre.

« Client », « vous » et « votre » personne pour laquelle WS a ouvert un compte et affecté un numéro de compte unique.

« Allocation de crédit » montant de provision pour risque alloué par WS au titre d'un Compte Crédit, tel que visé à la clause 2.4. Cette allocation de Crédit peut être modifiée le cas échéant par WS telle que visée à la clause 2.6.

« Cas de force majeure » tout motif qui empêche WS de s'acquitter de ses engagements sans exception ci-après en raison d'une action, omission ou événement indépendant de la volonté de WS.

« La FSA » l'Autorité de services financiers (Financial Services Authority)

« Valide pour le jour » tel que défini à la clause 5

« Valide jusqu'à annulation » tel que défini à la clause 5

« Stop à seuil garanti » tel que défini à la clause 5

« DG » Dépôt de garantie telle que définie à la clause 2.5 et qui peut être modifiée le cas échéant telle que visée à la clause 2.5.

« Cas d'insolvabilité » en ce qui vous concerne :

(a) (si le client n'est pas une personne physique ou société de personne) l'adoption d'une résolution ou la passation d'un ordre pour votre liquidation ou dissolution, le prononcé d'un ordonnance d'administration judiciaire, la nomination d'un liquidateur, administrateur, gestionnaire, administrateur judiciaire ou agent similaire, ou si tout créancier prend possession ou vend la totalité ou une partie de votre activité ou de vos actifs, la conclusion d'un accord ou concordat avec vos créanciers généralement ou la demande au tribunal de protection de vos créanciers généralement (y compris en vertu du Chapitre 11 du Code de la faillite U.S. (U.S. Bankruptcy Code);

(b) (si le client est une personne physique ou société de personnes) si un créancier prend possession ou vend la totalité ou une partie de votre activité ou de vos actifs, la conclusion d'un arrangement ou d'un concordat avec vos créanciers généralement, le prononcé d'une ordonnance de faillite ; si le client est une société de personnes, l'occurrence de tous cas précédents liée à un quelconque associé dans cette société de personnes est réputé être un « Cas d'insolvabilité » ; ou

(c) (dans l'un ou l'autre cas) devenant insolvable ou étant incapable de payer vos dettes arrivant à échéance, ou tout acte déclenchant la faillite ou cas similaire à ceux énoncés aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus) ayant lieu ou poursuites intentées à votre égard

« Erreur manifeste » telle que décrite à la clause 10.2.

« Evalué au prix du marché » la valeur d'une position ouverte du client si calculée au point médian du cours actuel concerné de WS le cas échéant ou du cours actuel de WS ou du cours tel qu'applicable le cas échéant.

« Marché » tel que défini à la clause 5.4.

« Bulletins d'informations sur le marché » fournis par WS, qui font partie du présent Contrat Client et qui peuvent être modifiés et/ou remplacés le cas échéant telles que visées à la clause 14.2.

« Taille normale du marché » quand aux actions signifie la taille normale du marché telle que définie dans les règles de la Bourse de Londres, laquelle peut être modifiée le cas échéant.

« Mot de passe » un mot de passe, alpha, numérique ou une combinaison des deux, dont vous et WS convenez avant de négocier et qui est requis lorsque vous accédez au site de négociation.

« Termes » les clauses exposées telles qu'elles peuvent être modifiées et/ou remplacées le cas échéant, les Bulletins d'information de marché et toutes clauses, règles/ conditions générales, le cas échéant créées par WS conformément à la clause 13.4 et telles que ces clauses

« règles/conditions générales » peuvent le cas échéant être modifiées et/ou remplacées, tout ce qui précède constitue le « Contrat Client » de WorldSpreads.

« Site de négociation » le site de négociation interactif en temps réel, et fourni par WS sur l'espace client de [www.worldspreads.com](http://www.worldspreads.com)  
L'expression « Site de négociation », à ces fins, s'applique également à toute autre forme de méthode de négociation électronique fournie et soutenue par WS.

« Marge de variation » telle que définie à la clause 6.1.

« Appel de marge de variation » demande de paiement de Marge de Variation tel que visé par la clause 6.7

« WorldSpreads Group » WorldSpreads Group plc de 8 The Anchorage Business Park, Charlotte Quay, Dublin 4, Irlande et toutes filiales, entités ou agents affiliés.

« WS » « nous » et « nos » WorldSpreads Ltd (numéro d'immatriculation société 4898762)

« Cours de WS » / « Notre Cours » tel que défini à la clause

« Site web » signifie le site web de WS, destiné aux clients et accessible actuellement à l'adresse URL: [www.worldspreads.com](http://www.worldspreads.com)

**WorldSpreads Limited**  
**Avis de Divulgateion de Risque**  
Novembre 2007

Cet avis vous est fourni en accord avec les conditions établies par la Financial Services Authority (« FSA ») car vous avez l'intention d'entreprendre des opérations sur spreadtrades et CFDs sous forme d'ordres avec une entreprise qui poursuit une activité d'investissement à titre de market maker. Il ne peut divulguer l'intégralité des risques et les autres aspects significatifs impliqués par la négociation sur spreadtrades et CFDs.

Vous livrer à ce type de transaction peut comporter un risque élevé. Comme ces transactions diffèrent nettement des opérations financières normales, vous ne devriez pas vous livrer à cette forme de transactions à moins de comprendre la nature de la transaction que vous concluez et le vrai degré de votre exposition au risque de perte. Le montant que vous pouvez gagner ou perdre varie en fonction du degré de fluctuations du cours de l'indice (« les marchés sous-jacents ») sur lequel se base l'ordre au lieu d'une somme prédéterminable lorsqu'un ordre normal est passé. Ces transactions ne conviennent pas à de nombreuses personnes ; vous devriez, par conséquent, examiner attentivement si elles vous conviennent à la lumière de votre situation et de vos ressources financières. Avant de songer à vous engager dans cette forme de trading, vous devriez savoir ce qui suit :

1. Le degré élevé d'« effet de levier » est une caractéristique particulière de ce type de transaction. Ceci provient du système de marge applicable à ces ordres qui impliquent généralement un dépôt comparativement modeste ou dépôt de garantie en termes de valeur contractuelle globale, pour qu'un mouvement relativement faible sur le marché sous-jacent puisse avoir un effet démesurément spectaculaire sur votre ordre. Si le mouvement du marché sous-jacent est en votre faveur, vous pouvez obtenir un bon bénéfice, mais un faible mouvement de marché adverse peut non seulement rapidement résulter en la perte de votre dépôt intégral, mais également vous exposer à une grande perte supplémentaire à moins de passer un contrat d'engagement limité.

Si vous traitez en recourant au crédit, qui peut, entre autres paiements, couvrir les exigences initiales de marge, le degré de votre facilité de crédit convenue ne limite pas votre perte ou responsabilité financière et vous pouvez être faire l'objet d'appels de marge de variation d'un montant supérieur à votre facilité. En conséquence le montant de capital que vous êtes disposé à placer « at risk » devrait être suffisant pour couvrir votre allocation de crédit et la possibilité d'appels ultérieurs de marge de variation qui sont seulement faits lorsque votre allocation de crédit a été dépassée.

2. Vous pouvez être invité à déposer une marge de variation supplémentaire substantielle, très rapidement, afin de pouvoir maintenir votre position. Si vous ne fournissez pas ces fonds supplémentaires dans les délais requis, votre position peut être clôturée à perte et vous êtes passible du déficit en résultant.

3. Ces transactions ne sont pas engagées sur une bourse d'investissement reconnue ou désignée et, par conséquent, elles peuvent vous exposer à de plus grands risques que les transactions de bourse. La structure et les règles des ordres sont établies seulement par le market maker. Par exemple, si vous souhaitez clôturer la position avant la date d'expiration automatique, vous devez la clôturer au cours de votre market maker qui peut refléter la prime ou l'escompte du « marché sous-jacent ». Lorsque le marché sous-jacent est clôturé, le cours de votre market maker peut être influencé par le poids d'autres clients achetant ou vendant avec votre market maker. Vous devez clôturer toute position avec le même market maker que celui avec lequel elle été initialement conclue.

4. Lors de la conclusion de ces transactions, votre market maker doit recourir à un contrat client bilatéral en application des règles de Conduite d'affaires de la FSA. Vous devriez vous assurer que la négociation est menée en stricte conformité au présent contrat client et déposer une réclamation auprès du Directeur de la conformité de WS si vous avez une raison de penser que ce n'est pas le cas.

5. Avant de passer des ordres, vous devriez recevoir de votre market maker la confirmation écrite de toute transaction ou des frais dont vous êtes redevables envers la société. Toutefois, la société n'est pas en mesure de vous conseiller sur tous les autres coûts que vous pouvez encourir dans le cadre de la négociation.

6. Le traitement fiscal des spreadtrades et des quelconques bénéfices que vous faites des spreadtrades peuvent être affectés par votre situation personnelle et sont susceptibles de changement. Vous devriez solliciter des conseils supplémentaires si nécessaire.

7. En vertu de la section 412 de la Loi de 2000 sur les marchés et services financiers (Financial Services et Markets Act), les spread trades couverts par le présent contrat sont légalement exécutoires.

8. Une transaction à engagement limité limite le degré de votre engagement pour perte dans une transaction d'un montant convenu par vous avant de conclure cette transaction, mais vous pouvez subir cette perte en un temps relativement court. Vous devriez particulièrement noter cet aspect comme spécifié dans les conditions générales de votre market maker. En particulier, vous devriez contrôler si l'engagement limité est seulement garanti durant les heures normales. Vous êtes susceptible d'encourir des frais supplémentaires dans ce type de transaction et vous devriez obtenir une explication de votre market maker, s'ils sont applicables. Ces frais supplémentaires peuvent prendre la forme de frais supplémentaires spécifiques, ou pourraient être des « frais cachés » car les cours ou écarts sur lesquels ces ordres se basent diffèrent de ceux applicables à d'autres ordres qui n'ont pas d'engagement limité.

9. Votre market maker ne vous fournit pas de conseil d'investissement relatifs aux investissements ou aux transactions d'investissements possibles ou de recommandations d'investissement de tout type. Nous pouvons, toutefois, donner une information factuelle de marché ou une information concernant une transaction sur laquelle vous vous êtes renseigné(e), quant aux procédures de transaction, aux risques potentiels impliqués et à la manière dont ces risques peuvent être minimisés.

10. Votre market maker est tenu de détenir vos fonds sur des comptes séparés en fiducie conformément aux réglementations de la Financial Services Authority, mais ceci ne peut assurer une protection complète.

11. Si vous déposez une garantie accessoire à votre market maker, vous devriez déterminer avec votre market maker comment elle est négociée.

12. Si vous avez une raison de croire que le market maker avec lequel vous traitez n'agit pas conformément aux déclarations qu'il vous a faites, aux termes de votre contrat client ou des règles de la FSA, vous devriez déposer une réclamation auprès du Directeur de la conformité de la société. WorldSpreads Ltd.